
Comité Local
D'Information et de Suivi



RÉUNION
DU 26 octobre 2009



SOMMAIRE



Présentation Page 3



Rapport CNE (n°3) Page 6

Discussion Page 14

Présentation

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Mesdames et messieurs, merci de votre présence à cette séance plénière du CLIS. Avant de laisser la parole aux membres de la Commission nationale d'évaluation qui vont nous présenter leur rapport d'évaluation n° 3 et auxquels vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez, je vais, pour ceux qui ne me connaissent pas, me présenter : je suis maire d'Ancerville, petite commune de trois mille habitants ayant la particularité d'être en Meuse, mais qui pour l'INSEE est dans le bassin d'agglomération de Saint-Dizier, commune haut-marnaise. Je suis aussi Conseiller général de la Meuse et depuis 2008, vice-président en charge des routes et des transports.

Bien sûr, vous l'avez compris, je ne suis pas une personnalité de haut rang, ni un élu national, comme certains auraient pu espérer que soit le président du CLIS. Mais je suis un élu de terrain, soucieux de l'avenir de ma région et persuadé que le CLIS est une pièce nécessaire dans la détermination de cet avenir.

Aussi je voudrais, puisque l'occasion m'en est donnée, remercier les présidents des Conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne de m'avoir désigné président de cette instance.

J'ai accepté cette désignation après avoir longuement réfléchi parce que j'ai bien conscience que c'est un engagement lourd qui demande un énorme investissement. Mais j'estime qu'il est du devoir d'un élu, qui plus est habitant à proximité d'un site où un projet aussi important doit se dérouler, de s'intéresser à ce dossier et pas seulement en ce qui concerne les fonds d'accompagnement et leurs retombées économiques.

J'ai assisté comme beaucoup d'entre vous d'ailleurs ici présents, aux auditions publiques de l'Office parlementaire, aux réunions du débat public, à de nombreuses autres réunions sur la gestion des déchets nucléaires et chaque fois j'ai constaté que la qualité des interventions et des informations qui nous sont dispensées en la matière montre le niveau d'expertise et la complexité des données qui accompagnent l'instruction d'une question vitale pour des dizaines, voire des centaines de générations à venir. Quelle garantie pour la sécurité de l'humanité peut-on donner à l'enfouissement des déchets radioactifs ?

Mon sentiment sur le sujet est le suivant : j'ai à la fois conscience qu'il faut trouver une solution, mais je ne peux m'abstenir de projeter sur ce dossier des images héritées des déboires scientifiques ou technologiques passés. Non que je ne fasse pas confiance à la science, mais je me méfie des scientifiques qui prétendent maîtriser l'univers sur des centaines de milliers d'années. J'y vois la résurgence du mythe de l'apprenti sorcier. Par contre, je suis tout disposé à croire le scientifique s'il me démontre des solutions viables pour la centaine d'années à venir, ou s'il témoigne d'une démarche active et progressive pour déterminer de nouvelles solutions.

Dès lors pour moi, vous le comprenez, la notion de réversibilité est très importante. Car s'il revient à notre génération qui, chaque jour utilise l'énergie nucléaire, d'assumer sa responsabilité en proposant une solution la moins mauvaise possible pour la gestion des déchets, cette solution doit offrir aux générations futures une réelle souplesse et leur permettre de disposer d'une option de gestion sûre, mais aussi évolutive.

J'ai accepté aussi cette désignation parce que je savais être entouré par quatre-vingt-dix membres, par un conseil d'administration et par un vice-président qui s'investissent sur le sujet depuis de nombreuses années. Sincèrement, je vous dirai que la présence de Robert FERNBACH à mes côtés a déterminé mon choix.

Alors comment j'envisage aujourd'hui le travail de notre Comité ? Tout d'abord, je crois que nous devons diffuser des informations aussi claires et objectives que possible. Pour ce faire, le travail de nos commissions est à mon avis essentiel pour analyser, critiquer, développer ou diffuser les informations qui nous sont données. C'est en priorité le fruit de leurs réflexions que nous diffuserons dans la lettre du CLIS, comme il est fait maintenant, ou sur notre site internet, mais cela à mon avis ne suffit pas. Nous devons, j'en suis persuadé, rencontrer nos concitoyens, nos élus, en organisant des réunions d'information dans nos deux départements. Je laisserai le soin à la commission Communication de réfléchir sur les modalités et les thèmes de ces réunions. Et puis, pour que ces informations soient objectives et complètes, nous devons recourir le plus souvent possible à la contre-expertise. Et afin de recruter les acteurs de ces contre-expertises en toute transparence, il nous faut rédiger un règlement intérieur. C'est pourquoi, lors du dernier conseil d'administration de lundi, un petit groupe de travail a été formé pour élaborer ce règlement. Entre parenthèses, je vous rappellerai que lors de la

séance du 27 novembre 2007, nous avons décidé à l'unanimité de solliciter une analyse critique des programmes de l'ANDRA. Cela fait deux ans, je crois que maintenant il est temps de nous y pencher sérieusement. Je vous signale également que lors du conseil d'administration de lundi, nous avons décidé de soumettre à l'analyse les résultats du forage géothermique réalisé par l'ANDRA. Je crois que l'ANDRA a envoyé les rapports et nous allons pouvoir travailler dessus ou les confier à M. DROUOT pour qu'il continue ses études.

Je crois que c'est grâce à un travail objectif, à la quête de données complémentaires et contradictoires que nous renforcerons la crédibilité de notre comité comme interlocuteur de l'ensemble des parties et commanditaires du projet du centre de stockage.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de Haute-Marne

Pour l'horaire de la réunion, il y a des gens qui travaillent la journée et je trouve dommage que ce genre de débat ait lieu en début d'après-midi.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Nous prendrons en compte ta réflexion pour la prochaine fois et nous verrons comment adapter les horaires pour qu'un maximum de personnes puissent y participer. M. GUILLAUMONT, je vais vous laisser la parole...

M. Michel MARIE

Justement avant de parler de technique, je suis un des représentants du collectif haut-marnais contre l'empoisonnement de la région et de la démocratie.

Il y a quand même quelque chose qui nous trouble énormément, nous sommes nous aussi au CLIS depuis des années, depuis son origine, même depuis l'ILCI auparavant. Notre nouveau président a des paroles intéressantes à écouter parce qu'effectivement le CLIS, pour ceux qui le connaissent, pose vraiment des questions quant à son fonctionnement, de ce qu'il a fait et de son rôle. Par contre, quelque chose nous choque au niveau de la transparence et justement du rôle de ce CLIS. Nous avons deux questions à poser : le précédent président, M. Christian BATAILLE pour ceux qui ne le sauraient pas, a donc démissionné au mois d'avril. Nous avons mis cinq mois - j'insiste lourdement - cinq mois, et un certain nombre de demandes pour obtenir copie de cette démission. Pourquoi faut-il que des membres du CLIS attendent cinq mois pour obtenir copie de cette démission, donc pour être informés officiellement ?

Deuxièmement, nous aimerions bien avoir d'amples informations sur le fait que M. BATAILLE, qui n'est pas du tout contre l'enfouissement comme tout le monde le sait, M. BATAILLE a quand même écrit :

« M. FORBES, directeur du laboratoire de Bure, continue de persister aujourd'hui puisque celui-ci considère le CLIS comme une structure d'appui de l'ANDRA, dont la seule fonction est de valoriser ses décisions. »

Que M. BATAILLE dise des choses comme ça, même nous, citoyens qui suivons l'affaire depuis seize ans aujourd'hui, ça nous dresse un peu les cheveux sur la tête. On aimerait avoir quand même un certain nombre d'explications sur ce sujet-là. Voilà les deux points que nous avons à souligner et nous aimerions bien avoir des réponses tout de suite ou tout à l'heure, merci.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Nous vous donnerons réponse plus tard à ces deux questions. Pour l'instant, je vais donner la parole à la Commission nationale d'évaluation pour nous présenter son rapport et à M. GUILLAUMONT, sachant que les membres de la CNE doivent nous quitter un peu avant 17h00.

Rapport CNE

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Je voudrais simplement faire une petite introduction sur cette présentation que nous avons préparée puisque vous avez eu le rapport de la CNE et que vous en avez probablement pris connaissance. Ce que nous souhaitons, c'est plutôt répondre à vos questions et garder suffisamment de temps pour cela.

Je vais présenter la délégation. Cette délégation a été composée de telle façon que les membres présents couvrent au plan scientifique tous les domaines sur lesquels la CNE a à se prononcer et les membres de cette délégation sont susceptibles de vous apporter les réponses sur toutes questions que vous pourrez poser.

Je vais d'abord donner la parole à Maurice LAURENT qui va très rapidement présenter la CNE, puis ensuite je vous dirai quel message essentiel nous souhaitons faire passer aujourd'hui.

M. Maurice LAURENT, CNE

Pour les personnes qui n'ont pas assisté aux précédentes réunions entre le CLIS et la Commission nationale d'évaluation, je voudrais très brièvement vous dire ce qu'est la Commission nationale d'évaluation et ce que sont ses missions, pour éviter toute ambiguïté par la suite.

Cette commission a été créée par la loi de 1991 et confirmée par la loi de 2006 pour évaluer annuellement l'état d'avancement des recherches et des études relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs. Pour ce faire, la CNE établit un rapport annuel qui est transmis uniquement au Parlement qui en saisit ensuite l'Office parlementaire d'Évaluation des choix scientifiques et technologiques qui est une commission commune à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Nous ne devons donc rendre compte qu'au Parlement, ce qui nous assure une très grande indépendance, mais nos travaux doivent toutefois se placer dans le cadre du PNGMDR, le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, qui, lui, est établi tous les trois ans par le gouvernement.

Afin de renforcer notre indépendance, la loi a prévu que les douze spécialistes qui composent la CNE sont nommés par le Parlement, par l'Académie des Sciences et par l'Académie des Sciences morales et politiques, deux des membres étant obligatoirement des experts internationaux. Actuellement, nous avons un expert suédois et un expert belge. Aucun des membres composant l'actuelle CNE n'appartient ou n'a appartenu à l'un des acteurs du nucléaire, EDF, AREVA, CEA ou ANDRA. Je souligne également que nous sommes tous totalement bénévoles, que nous avons des activités, certains d'entre nous enseignent, et que nous prenons la peine de venir vous voir sur le temps de ces autres activités.

La loi de 2006 nous a imposé une seconde obligation, celle de présenter chaque année notre rapport annuel devant le CLIS, en faisant état de l'avancement des recherches sur les trois voies prévues par la loi, c'est-à-dire la séparation-transmutation, le stockage en couche géologique profonde et l'entreposage.

Je veux insister sur le fait que nous ne sommes en aucun cas une instance de décision. Les décisions en matière de gestion des déchets relèvent du gouvernement et du Parlement. Nous sommes là uniquement pour dire au Parlement et à vous-mêmes si les recherches sur lesquelles se fondent ces

décisions sont scientifiquement fondées. Il s'agit donc d'une compétence limitée, mais qui nous demande cependant un très gros travail. Pour la préparation du présent rapport, par exemple, nous avons auditionné cent deux personnes pendant douze jours complets d'audition. Je parle de douze jours d'audition publique à la Maison de la Chimie, auditions auxquelles assiste en général une cinquantaine de personnes. Puis, nous avons en interne des réunions de travail et ensuite un séminaire résidentiel de cinq jours.

Voilà, pour que les choses soient bien claires, qui nous sommes et ce que nous faisons et surtout ce que nous pouvons faire.

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Ce rapport a déjà été présenté à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques puisque c'est notre premier devoir. Ensuite, le cabinet du Premier ministre pour l'instant nous a accordé une audience pour que nous lui donnions les principaux messages, ainsi que le ministre de l'Écologie.

Je passerai rapidement sur le plan du rapport puisque vous le connaissez. Je veux simplement vous remettre en mémoire ce sur quoi porte ce rapport : le premier chapitre est sur le stockage et l'entreposage qui doit accompagner le stockage souterrain, le deuxième chapitre est sur la séparation-transmutation et le troisième est un panorama international de la situation des recherches sur ces deux grands sujets.

Ce rapport est complété par des annexes scientifiques et techniques qui sont difficiles à lire probablement, parce que c'est un peu plus scientifique que le corps du rapport, mais qui donnent les arguments qui supportent les recommandations que vous pouvez lire dans la première partie du rapport.

Voilà les messages importants sur lesquels nous souhaitons d'abord dire quelques mots. Tous les sujets ne sont pas là, mais je pense que dans les questions et les réponses, nous les aborderons.

Je vais d'abord donner la parole à Emmanuel LEDOUX qui va parler de la zone de transposition et de la ZIRA. Ensuite, Pierre BEREST parlera de la réversibilité et des problèmes d'ingénierie et Hubert DOUBRE sur la séparation-transmutation pour vous donner les grandes tendances des recherches actuelles.

M. Emmanuel LEDOUX, CNE

Il ne s'agit pas de vous présenter le détail du rapport que vous avez pu regarder mais de vous donner les principaux repères que vous avez pu noter dans ce rapport, de façon à éventuellement susciter des questions tout à l'heure.

Une des présentations importantes que la CNE a eues de la part de l'ANDRA au cours de l'année passée comportait les recherches sur la zone de transposition en vue de la détermination de la ZIRA. Les quelques points de repère que nous avons fait figurer dans le rapport sont les suivants. Le premier est que le critère géologique doit être le critère déterminant pour le choix de la ZIRA en corollaire des opérations de reconnaissance de la zone de transposition. Ces éléments de reconnaissance de la zone de transposition nous ont été présentés par l'ANDRA et nous en avons retiré un certain nombre de critères classés dans une certaine hiérarchie que je vais expliciter. Un des premiers éléments rapportés par l'ANDRA à l'issue de la reconnaissance de la zone de transposition est l'homogénéité de la lithostratigraphie de la couche du Callovo-Oxfordien, constituant la couche hôte dans laquelle est construit le laboratoire souterrain et dans laquelle serait construit un stockage. La caractéristique essentielle de cette couche est son épaisseur, critère retenu en priorité ; la ZIRA doit se trouver dans un secteur où l'épaisseur peut être garantie en fonction des connaissances de la zone de transposition.

Le critère de profondeur n'a pas un rôle en vue de la qualité que peut offrir la roche pour le confinement des déchets, mais plutôt pour la conception même du stockage. En gros, l'élément fondamental est que, plus on est profond, plus la roche est lourde, plus la roche pèse sur les soutènements et les ouvrages et plus on est obligé de concevoir des systèmes de soutènement importants et donc d'introduire des corps étrangers dans le stockage. Donc une profondeur optimale est un critère important.

L'ANDRA a accordé une importance au pendage de la couche. Il est bien évident que c'est plus facile de construire des ouvrages dans des zones relativement plates plutôt que dans des zones pentées et là également c'est la géologie qui dirige les choses.

Enfin, en dernier lieu, l'ANDRA a retenu un critère lié au gradient hydraulique des systèmes aquifères qui encadrent la couche hôte. La recherche d'un gradient hydraulique le plus faible possible est un élément de poids dans la conception du stockage et nous avons relevé que l'ANDRA nous avait montré que cet élément pesait surtout sur les scénarios altérés, c'est-à-dire sur les conséquences d'une détérioration éventuelle des rebouchages des ouvrages d'accès au stockage.

La conclusion de la CNE dans le rapport, comme vous avez pu le voir, est que les éléments scientifiques, au cours de l'histoire de l'investigation de la couche, ont été réunis pour pouvoir cartographier et quantifier ces critères. Sous réserve que la CNE puisse acquérir une information plus détaillée sur l'ensemble des investigations qui avaient été réalisées, à la fois sur le plan géologique comme sur le plan géophysique, elle a considéré que les éléments étaient réunis pour que l'ANDRA puisse proposer une ZIRA.

Concernant la ZIIS, Zone d'intérêt pour les installations de surface, au cours de son année d'auditions, la CNE a noté que l'ANDRA avait un peu évolué dans son concept et avait affiné l'idée que les installations de surface pouvaient être séparées et déportées géographiquement par rapport à l'installation souterraine qui serait réalisée au sein de la ZIRA, ce qui l'a conduit à développer le concept de ZIIS, au singulier ou au pluriel, plusieurs ZIIS pouvant être associées à un même stockage au sein d'une ZIRA.

L'intérêt de ce concept de ZIIS est de renforcer la possibilité de privilégier la qualité du sous-sol pour y implanter le stockage, donc de pouvoir optimiser le choix de la ZIRA, et de prendre en compte des critères d'aménagement du territoire au niveau des installations de surface qui sont évidemment plus impactantes au sens socio-économique que l'ouvrage en profondeur.

En conclusion de cette approche ZIIS, la CNE a recommandé que la destination, la fonctionnalité de la ou des ZIIS qui seraient associées au stockage profond, soit bien précisée.

M. Pierre BEREST, CNE

La loi du 28 juin 2006 indique que le stockage profond doit être réversible. La CNE a examiné si l'ANDRA avait effectivement pris en charge cette contrainte et a considéré que cela avait été pris en compte par l'ANDRA, d'une part au niveau d'une animation par l'ANDRA d'une réflexion internationale au sein de l'Agence

pour l'énergie nucléaire, avec notamment des discussions sur la notion d'échelle de réversibilité, c'est-à-dire des différentes étapes qui vont d'une réversibilité très grande vers une réversibilité plus réduite. D'autre part, par un renforcement en interne de son expertise socio-économique, particulièrement par le fait que la notion de réversibilité n'est pas exclusivement une notion technique, une notion d'ingénieur, c'est aussi une notion qui bien entendu comporte les composantes sociales et économiques qui sont importantes. Enfin, par le réexamen détaillé des choix d'ingénierie qui avaient été effectués à l'occasion de la préparation du dossier dit « dossier 2005 ».

Deuxième idée, la clarification de la notion de réversibilité a progressé, mais est certainement à poursuivre. Elle est encore insuffisamment développée et précisée. S'est dégagée progressivement une différenciation entre deux idées dans la réversibilité : l'une est technique, notion d'ingénieur, c'est l'idée qu'il faut être capable de reprendre facilement ou assez facilement les colis qui ont été placés dans le stockage. Une deuxième idée est apparue peut-être plus récemment - elle n'était pas encore très présente au début des années 2000 - qui est que la réversibilité implique aussi quelque chose qui ressemble plus à la stratégie ou à la politique, qui est qu'il faut que la décision puisse être prise par étapes successives, de façon d'une part, à laisser une liberté de choix aux générations futures, c'est-à-dire à ne pas tout décider de manière irréversible aujourd'hui, et d'autre part - idée à laquelle la CNE est sensible depuis longtemps, elle a écrit un texte à ce propos en 1998 - c'est que le fait d'avoir une décision par étapes progressives permet d'avoir du recul, un retour d'expérience.

Professionnellement, je suis professeur de mécaniques des roches et je m'occupe de construire ou d'aider à construire des mines, des stockages de gaz et de pétrole ou des exploitations de gaz et pétroles souterraines. Il y a une chose que nous connaissons bien dans ce métier, c'est que la vérité ne se découvre que petit à petit. C'est souvent après une dizaine ou une vingtaine d'années que l'on a une image d'ensemble qui devient plus complète et correcte de l'ouvrage souterrain. Et donc, un des avantages de la réversibilité c'est aussi cela, avoir le temps, le temps du recul et le temps du travail scientifique qui n'est pas fait dans la précipitation, mais au contraire en tirant toutes les leçons de l'expérience qui sont rassemblées.

La CNE a voulu exprimer trois préoccupations, la première étant la sécurité en exploitation des travailleurs et du public, c'est-à-dire pour une période temps qui, à partir d'aujourd'hui, va durer à peu près un siècle, comme ordre de grandeur. La deuxième préoccupation est la sûreté à beaucoup plus long terme, puisque le stockage doit rester sûr sur des périodes de temps qui, comme vous le savez, sont extrêmement longues. La troisième idée, introduite dans la loi en 2006, est la réversibilité.

Or, ces trois notions ne sont pas forcément complètement compatibles. Il faut travailler pour arriver à ce qu'elles ne rentrent pas en contradiction ; donc la CNE attend que du point de vue de la manière dont ces trois notions doivent s'articuler, il y ait des progrès. C'est une question difficile car elle est à la fois, en prenant un terme un peu « pompeux » une question conceptuelle, c'est-à-dire qui pose des questions d'articulation générale entre les principes, mais c'est aussi - comme vous le savez, le diable est souvent dans les détails - des questions de détail qui touchent par exemple aux choix d'ingénierie que l'on fait et où il peut y avoir des contradictions possibles entre la notion de réversibilité et la notion de sûreté en exploitation ou même de sûreté à long terme. Donc la troisième idée que la CNE voulait développer est celle-là, pour l'instant, sur ce thème-là de la contradiction possible entre ces trois principes, les choses ne sont pas suffisamment claires. C'est une direction dans laquelle il doit y avoir des progrès.

Je sais qu'il y a dans le CLIS une commission qui s'occupe de la réversibilité et donc nous aurons peut-être tout à l'heure l'occasion de discuter plus en détail de ce problème.

M. Hubert DOUBRE, CNE

Je vais dire quelques mots sur la séparation-transmutation qui est peut-être un sujet qui vous intéresse moins localement, mais qui constitue une bonne partie du rapport de l'année passée. Je vais expliquer quelques-uns de ces points.

La première chose à comprendre pour apprécier l'intérêt de la séparation-transmutation, c'est de voir que c'est quelque chose d'intimement connecté à la question du stockage. Si l'on arrive à transmuter un certain nombre de déchets, nous n'aurons pas à les stocker. C'est donc une question extrêmement importante qui met en jeu immédiatement tout un ensemble de techniques. Cela suppose, par exemple, que l'on soit capable de séparer, dans ce que l'on sort

d'un réacteur, les déchets des matières qui sont encore valorisables. Cela suppose que l'on sache, dans un combustible nouveau, mettre un certain nombre de déchets et que l'on puisse les y brûler. Cela suppose que l'on sache comment le faire à l'intérieur d'un réacteur, ce qui n'a pas une réponse immédiate. Il y a donc là un ensemble de techniques qui sont à développer et sur lesquelles le CEA travaille et il a mis en évidence qu'une telle politique de séparation-transmutation dans l'optique, encore une fois, de réduire la quantité de déchets qui irait au stockage, passe par le déploiement de réacteurs appelés réacteurs rapides, avec un certain type de fonctionnement que je veux bien expliquer dans le détail, mais cela peut nous emmener loin.

Le point important demandé par la loi de 2006, c'est qu'en 2012 un bilan soit tiré des perspectives industrielles et des choix d'options pour la construction d'un prototype dont le précédent Président de la République avait demandé qu'il soit terminé en 2020. La commission s'est félicitée d'un certain nombre d'avancées tout à fait remarquables sur la séparation de ces déchets, en particulier les équipes de recherche parviennent à isoler un certain type de déchets, appelé américium, pour lui faire une filière toute particulière, parce que c'est sans doute le déchet le plus important qu'on pourrait réduire rapidement. Nous avons examiné aussi des méthodes de préparation, de fabrication du combustible, particulièrement intéressantes car permettant d'éviter toute une série de désagréments que l'on peut connaître actuellement.

Les travaux portent aussi sur des techniques pour déterminer où brûler à l'intérieur d'un réacteur - vous savez qu'un réacteur, c'est quand même un certain nombre de mètres cubes - ces déchets pour que cela ne trouble pas, ne pénalise pas le fonctionnement de ce réacteur. C'est ce qu'on appelle le mode de transmutation. Et puis, on commence à travailler aussi sur tout un ensemble d'aspects scientifiques qui sont liés, c'est-à-dire comment passe-t-on pratiquement de la mine ou de la fabrication du combustible jusqu'à l'élimination des déchets ? C'est tout un ensemble d'aspects qui sont traités dans ce que l'on appelle des scénarios dont les aspects scientifiques ont beaucoup avancé et qui maintenant commencent à se développer aussi d'un point de vue plus économique.

Quelques mots sur ce prototype qui doit être construit, appelé ASTRID, je ne me rappelle plus ce que veut dire ce mot, mais c'est un joli nom. Ce sera le premier

moyen d'irradiation en 2020 qui sera réellement accessible pour les gens qui auront à développer cet ensemble de réacteurs. C'est considéré par la Commission comme l'objectif prioritaire et si vous avez lu ce rapport, vous avez pu remarquer que la Commission a insisté lourdement pour qu'un seul sujet d'étude soit approfondi et que ce soit ce sujet-là. Les ambitions pourraient aller jusqu'à faire de ce réacteur une tête de série qui démontrerait des propriétés électrogènes intéressantes, tout en assurant la transmutation en vraie grandeur et la sûreté de cette nouvelle filière ; ce réacteur serait aussi une preuve de ce que l'on peut construire dans ce pays, avec une filière qui pourrait être intéressante commercialement.

Sur le plan des études et recherches qui sont à développer, le projet doit aboutir en 2012 à un véritable dossier qui va être proposé et nous nous poserons la question très clairement : « *Est-ce qu'on décide de le construire ou est-ce qu'on n'a pas encore les éléments suffisants ?* » C'est pour cela que la CNE a demandé qu'un seul sujet soit bien instruit : d'une part la séparation de l'américium qui représente la majorité des déchets qu'on pourrait éliminer par les techniques qui viennent d'être mentionnées ; d'autre part un concept particulier de transmutation permettant un fonctionnement sûr du réacteur à l'intérieur duquel on brûle les déchets.

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Monsieur le président, maintenant nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Discussion

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Oui bien sûr ! Il y a beaucoup de questions, nous commençons par qui ? Nous allons peut-être commencer par les membres du CLIS avant le public, excusez-moi ! Y a-t-il des membres du CLIS qui souhaiteraient poser leurs questions ?
M. CORRIER.

M. Roland CORRIER, Conseiller général de la Meuse

Différentes choses qui seront sur trois points : l'écrasement des roches, la réversibilité, la séparation-transmutation. J'irai vite, rassurez-vous, sur chacun des points.

En ce qui concerne les alvéoles qui pourraient - je mets tout au conditionnel, vous m'autoriserez - accueillir les déchets HAVL, elles sont sans protection. Vous avez évoqué, monsieur le représentant de la CNE, que la masse qui se trouve 450 mètres ou 500 mètres au-dessus est susceptible bien évidemment, au fur et à mesure que l'on descend, d'être bien plus pesante, je n'ai peut-être pas les mots exacts, et donc ces alvéoles étant sans protection, au bout de quel temps est-il estimé que les quelques centimètres qui seront entre la surface de l'alvéole et la surface du colis seront écrasés ? Cela rendrait bien plus difficile l'extraction.

Sur la réversibilité, une grande question qui brûle toutes les lèvres : la réversibilité pour quoi faire ? Alors certes, j'ai lu et cela a été redit, qu'il s'agissait de laisser la liberté de choix aux générations suivantes. Encore faut-il dans un premier temps, faire réponse aux différentes questions ou aux problèmes suivants : quelle est la possibilité de contrôler ce qui se passe au fond ? Quelle est la possibilité d'accéder ? Quelle est la possibilité d'extraire ? Et ensuite, si toutes les réponses étaient favorables, ce serait pour quoi en faire ? Cela me permet de faire la liaison avec la question séparation-transmutation : monsieur le représentant de la CNE, vous nous avez dit aussi que si on sait faire la séparation transmutation, on aura pas besoin de stocker. Ou alors j'ai mal compris ...

M. Hubert DOUBRE, CNE

Je n'ai pas dit cela, j'ai dit : on réduira le volume.

M. Roland CORRIER, Conseiller général de la Meuse

Alors sans doute ai-je mal compris. Mais que pourrait-il être fait de ces déchets vitrifiés et j'ai cru lire un petit peu partout que les déchets vitrifiés sont à jamais condamnés à ne pas pouvoir revenir dans une filière séparation-transmutation, sauf à un prix incommensurable qu'on ne pourra jamais payer. Ensuite, il y a quand même une difficulté qui m'ennuie : nous ne sommes pas dans la même échelle de temps et je m'en explique. L'échelle de temps est la suivante : les premiers déchets seraient stockés à partir de 2025. Or, le prototype que vous avez évoqué ne serait disponible qu'en 2040 et encore, c'est peut-être optimiste,

mais on n'en serait à ce moment-là qu'à un prototype. On n'en serait pas à un matériel de puissance permettant de reprendre tous les déchets. Donc on aurait maladroitement commencé à stocker et puis peut-être que dans cinquante ans, soixante ans, quatre-vingts ans, on aurait enfin la solution pour la séparation-transmutation, qui nous évite, le cas échéant, de stocker. Il me semble, concernant l'échelle de temps, que l'on se précipite et cela m'ennuie beaucoup.

Ensuite, vous avez évoqué - à moins que je n'ai mal compris votre propos - que des techniques seraient recommandées aujourd'hui pour que dans les centrales, on mette de l'uranium qui soit conforme à ce qui pourrait, à terme, repasser dans la filière séparation-transmutation. Je voudrais savoir si j'ai bien compris et si ces techniques qui sont recommandées ont déjà été mises en œuvre. Mais pardonnez-moi si j'ai mal compris votre propos sur la nécessité ou non de stocker si la séparation transmutation était réaliste.

M. Pierre BEREST, CNE

Pour l'écrasement des alvéoles, je crois que vous posez très bien le problème, c'est-à-dire que s'agissant des colis HAVL, il faut laisser un jeu entre le colis qui est un gros ouvrage cylindrique de plusieurs tonnes et la roche. Mais il y a une chose qu'il faut savoir, c'est qu'entre le colis et la roche, l'ANDRA prévoit de mettre un chemisage, c'est-à-dire un cylindre métallique qui fera peut-être 2 centimètres, 3 centimètres d'épaisseur, ce sont des choses qui se discutent encore, et qui permet en fait de glisser les colis le long d'un trou qui fait 40 mètres de long au moins dans les dessins actuels, mais avec la protection qui est constituée par l'espèce de fourreau métallique dans lequel les colis sont glissés. Donc il y a quelque chose quand même entre le colis et la roche. Maintenant, là où vous posez très bien le problème, c'est qu'avec le temps, au bout d'un siècle, les terrains petit à petit exercent une poussée sur tout cela et ça converge, le diamètre du trou diminue et donc le jeu peut diminuer. Il est essentiel, à l'échéance d'au moins un siècle et même peut-être pour une durée plus longue, de bien calculer les choses de façon à être certains qu'il subsistera un jeu qui permettra de retirer les colis assez facilement. De ce point de vue-là, la Commission a dit à l'ANDRA cette année, que du point de vue de la mécanique des roches, les travaux fondamentaux étaient de qualité, et nous souhaitons qu'ils soient réalisés parce qu'il faut avoir une compréhension de qualité de ce qui se passe fondamentalement pour pouvoir comprendre ce qui va se passer à

l'échelle de 10 000 ans ou de 100 000 ans. En revanche, nous avons dit que le modèle de calcul permettant de faire des prévisions quantitatives précises sur un siècle ou un peu plus, pour l'instant, ne nous semblait pas assez solide, pas assez confirmé, pas assez confronté aux faits d'expériences et qu'il y avait un progrès important à faire dans ce domaine-là de façon à ce que les calculs du chemisage de l'alvéole, de son diamètre, de sa longueur, reposent sur des bases solides. Donc la question que vous posez est tout à fait pertinente et bien au coeur de nos préoccupations.

Sur la réversibilité, je vais commencer à répondre mais peut-être que mes collègues en diront plus. La réversibilité, pourquoi faut-il être réversible ? Il faut être réversible pour diverses raisons : la première que nous avançons autrefois est le fait qu'il peut y avoir des progrès techniques importants qui font que l'on s'aperçoit que finalement, les colis sont utilisables. À la limite, il y a dedans des produits dont on peut se servir. On a dit par exemple qu'une série de matériaux valant très cher à l'heure actuelle et constituant ce que l'on appelle « la mine du platine » apparaîtront après un millier d'années à peu près dans le stockage, et peut-être que nos descendants auront envie d'aller récupérer des produits qui, à ce moment-là, vaudront peut-être de l'or. Cela peut être un premier type de préoccupation. Un deuxième type de préoccupation est que l'on peut s'être trompé. L'on peut s'apercevoir qu'un colis, malgré toutes les précautions, n'a pas suivi de façon parfaite toutes les règles et l'on s'aperçoit d'une erreur. On peut se dire aussi qu'il peut y avoir un problème géologique, je crois qu'il ne faut pas non plus se voiler la face - c'est quelque chose qui arrive rarement et on s'est entouré de beaucoup de précautions - mais l'erreur géologique ou dans la compréhension géologique peut être quelque chose qui peut arriver. Il y a ces deux types de raisons-là et il faut également du temps.

Il faut du temps, ce n'est pas au bout de quatre ou cinq ans que « je » - je parle de moi parce que c'est mon métier - connais parfaitement un stockage en aquifère dans lequel on injecte du gaz. C'est après une vingtaine d'années, quand on a creusé les vingt-cinq, trente forages, que l'on a modélisé le comportement de la bulle, qu'on commence à avoir une connaissance vraiment fine et prédictive de la façon dont le sous-sol fonctionne. Le sous-sol a un défaut, il est opaque. Depuis la surface, ce n'est pas évident de voir comment il fonctionne et pour ça il faut du temps. C'est donc une troisième idée importante. Et puis il y a la liberté

de choix, c'est-à-dire qu'il faut offrir aux générations futures une solution. Nos enfants, dans vingt-cinq ou trente ans, doivent pouvoir être à même de juger si c'est la bonne solution, s'il faut la continuer, la laisser en stand-by, ou réfléchir à autre chose. Simplement, je ne veux pas attendre trente ans en disant : pour l'instant je ne fais rien et c'est la génération suivante qui fera toutes les études et qui paiera tout.

Je préfère que l'on mette en place dès aujourd'hui une solution et que dans trente ans les gens puissent dire : elle était bonne ou elle n'était pas bonne. Je crois que c'est une notion essentielle sur les motivations de la réversibilité.

Maintenant que ferait-on des colis si on les retirait ? Je crois que c'était un peu votre question. C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre aujourd'hui parce qu'il faut justement imaginer quel est le scénario qui amène à reprendre les colis. Imaginons par exemple, on s'aperçoit que l'on peut faire mieux pour les colis, ou alors on peut les reprendre, enlever certaines substances dedans, mettre un enrobage de plus parce qu'on a découvert une matière absolument géniale qui tient pendant cent mille ans sans aucun problème, ou quelque chose comme ça. Que se passerait-il ? Je ne peux pas vous dire.

Moi, j'imagine qu'on renverrait probablement les colis vers La Hague parce qu'il y a les moyens d'entreposage relativement efficaces pour les colis et ça pourrait être une solution pour qu'à partir de là, on les reprenne, on travaille dessus, on leur ajoute des choses. Mais c'est très difficile pour l'instant à dire et ce n'est pas ma spécialité, mais j'imagine ce genre de choses : qu'on les reprendrait, les amènerait à un endroit sûr pour les reprendre et travailler dessus.

M. Hubert DOUBRE, CNE

La séparation-transmutation évite-t-elle le stockage ? Je me suis peut-être mal exprimé : j'ai simplement voulu dire que la séparation-transmutation était une façon de réduire le volume des déchets qui sont à stocker. Je ne peux pas dire actuellement, que le volume des déchets à stocker serait réduit à zéro en mettant en œuvre cette solution de séparation-transmutation. En entrant dans les détails, il faudrait expliquer ce que sont les déchets. Il y a deux types de déchets : un qui est très chaud, mais qui a décru au bout de trois cents ans. Et un autre type de déchets, je pense en particulier à l'américium, qui sont des déchets dont la durée de vie est beaucoup plus longue et qui constituent

l'essentiel de la toxicité de ce qui est à stocker ; ils resteraient extrêmement dangereux passé le premier millier d'années. Ce sont ceux-là que nous cherchons à réduire pour le moment par cette méthode de séparation-transmutation.

Deuxièmement, ou j'ai fait une erreur ou vous m'avez mal entendu, le prototype à construire doit être en fonctionnement aux alentours de 2020, en tout cas c'était le souhait du précédent Président de la République, et c'est ce prototype de réacteur qui doit faire la démonstration que cette solution serait une solution sur laquelle on peut résolument investir. La séparation-transmutation, on en ferait la preuve à partir de 2020, de 2020 à 2040, et on peut penser qu'à partir de 2040/2050, je ne sais pas, on y va à grand trait, on mettrait en œuvre de nouveaux types de réacteurs qui feraient cette transmutation. Donc ceci veut dire qu'à partir de 2040/2050, à partir de la mise en service de réacteurs appelés réacteurs rapides, la notion qualitative de déchets changerait. Maintenant, je suis bien obligé - et là je crois que je réponds à une question que vous aviez posée aussi - de dire que les déchets qui ont été faits par la génération actuelle de réacteurs jusqu'à 2025 ou même 2040, seront conditionnés et il sera prévu de les stocker. Maintenant, je suis incapable de dire, même si je le souhaite en tant que chercheur, que dans cinquante ou cent ans nous serons ou pas capables de retourner les chercher et de brûler les déchets les plus toxiques. Vous pouvez avoir un avis et je peux en avoir un autre !

M. Roland CORRIER, Conseiller général de la Meuse

Personne ne s'engage là-dessus.

M. Hubert DOUBRE, CNE

Mais m'avez-vous entendu m'engager ? Vous ne m'avez pas entendu m'engager. J'ai dit : « Je ne sais si dans cinquante ou cent ans, on aura ou pas trouvé un moyen de... », voilà.

M. Roland CORRIER, Conseiller général de la Meuse

Nous sommes d'accord.

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Je rajoute deux mots : finalement, la séparation-transmutation telle qu'elle est actuellement étudiée sur une piste qui paraît prometteuse, c'est de transmuter l'américium dont on peut voir qu'il a vraiment beaucoup de désavantages. Mais

quoi qu'il arrive, il restera toujours des déchets qu'on appellera ultimes avec des radionucléides dedans à vie longue. L'avantage qu'il y aura, c'est que si on la met en œuvre, les colis seront moins chauds. C'est ce qui est important, c'est l'aspect thermique surtout. Et l'aspect thermique permet de faire un stockage plus compact puisque le stockage est conçu de telle façon que la température au contact de l'argile reste inférieure à cent degrés. Donc ça veut dire que vous ne pouvez pas mettre beaucoup de déchets dans un volume donné. L'avantage que nous voyons actuellement, qui est vraiment perceptible, de la séparation-transmutation, c'est de faire des déchets moins chauds, donc qui faciliteraient le stockage ou qui conduiraient à des concepts peut-être un peu différents de ce qu'il y a aujourd'hui. Voilà ce que je voulais rajouter.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

M. BOUZON.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de Haute-Marne

Je ne suis ni spécialiste, ni professeur, je suis simplement un élu de base, un citoyen chez qui l'on veut mettre cette sacrée poubelle nucléaire. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que vous venez de nous dire. Ça fait froid dans le dos. Je fais partie de ceux qui cherchent à comprendre ce qui se passe, mais plus ça va, plus vous me faites peur. Des deux intervenants présents, un a dit : « peut-être qu'on peut se tromper », l'autre : « on ne sait pas trop où on vous embarque » et à nous, on demande d'accepter tout de suite de prendre cela. Je ne sais pas si vous vous rendez compte ! On n'est pas des initiés, je le répète, mais mettez-vous à la place des populations haut-marnaise et meusienne ? Je ne sais pas si vous vous rendez compte. Et ça ne peut pas être - j'ai beaucoup de respect pour vos compétences, ce n'est pas ça que je mets en cause - ça ne peut pas être une affaire de spécialistes parce que sinon, mettez ça chez vous, sous la Tour Eiffel, vous allez voir, il y aura des visiteurs. Mais rendez-vous compte de ce que vous avez dit cet après-midi, ça fait froid dans le dos.

Et en plus, tout à l'heure vous parliez de concertation, de l'indépendance de la CNE par rapport au Parlement. Mais le Parlement est tout sauf indépendant. Je rappelle quand même que le président de l'ANDRA est député d'une majorité. Et je précise aussi que les dés sont quelque part pipés parce qu'on ne peut pas être juge et partie. Et troisième chose, j'y reviendrai peut-être tout à l'heure, mais je

rappelle quand même que cela ne peut pas être qu'une histoire de spécialistes ni d'élus, je rappelle que 57 000 Hauts-Marnais et Meusiens attendent d'être consultés avec les informations des deux côtés, bien entendu, par un référendum départemental, 57 000 citoyens ont signé une pétition.

Dernière question, la réversibilité, que pensez-vous de la déclaration de OBAMA, président des États-Unis, qui a annoncé il y a deux mois qu'il renonçait au projet d'enfouissement et qu'il préférerait rester en surface ?

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je pense que vous ne pourrez pas répondre sur la partie politique, mais sur la partie plus technique, si quelqu'un veut prendre la parole.

M. Pierre BEREST, CNE

Sur la première partie de ce que vous avez dit, franchement je pense que vous auriez été peut-être encore plus scandalisé, et vous auriez eu raison, si je vous avais dit qu'on pouvait vous garantir l'absence de risque, que jamais rien ne se passera et qu'il n'y a absolument aucun problème possible. Je crois que vous auriez été encore plus choqué, car je ne crois pas qu'il soit possible de dire que dans une situation, quelle qu'elle soit, il y ait zéro problème.

Je vous dis ce que je pense en tant que CNE. Ce que je crois en revanche, et je base ça sur mon expérience professionnelle, c'est qu'au fur et à mesure que le temps passe, que l'on creuse des trous, que l'on fait des expériences, qu'on regarde comment la roche se comporte, comment les galeries se déforment, je crois que le risque que l'on prend en choisissant une certaine solution se réduit petit à petit vers zéro. Et ça je le crois parce que je vois comment on exploite des mines. On m'a demandé quelquefois de prendre la responsabilité de dire si une mine pouvait être ouverte ou pas ; ce n'était souvent pas tellement des questions de sécurité mais des questions d'argent, c'est-à-dire que les gens voulaient savoir si cela valait le coup d'investir deux milliards de dollars pour ouvrir une mine. Au tout début, c'est vrai que c'est assez compliqué parce qu'on le sait bien après, quand la mine a été exploitée au bout de vingt ou vingt-cinq ans, on s'aperçoit que la rentabilité était bonne. Mais le premier jour, quand il faut prendre la décision, c'est plus délicat. Compte tenu de l'information qui

s'améliore avec le temps, la connaissance du sous-sol devient progressivement plus précise, mais on n'a pas tout le premier jour. C'était la notion que je voulais avancer.

Sur Yucca Mountain, c'est un site, je ne sais pas si certains d'entre vous ont lu des choses dessus ou connaissent un petit peu, c'est très différent du site français, c'est dans un désert, dans l'État du Nevada où à l'exception de Las Vegas et Reno, 90 % de la surface sont possédés par l'État fédéral qui y a réalisé des tirs nucléaires. Le concept est complètement différent. Ils ont choisi un système vraiment très différent de celui qu'on a parce que dans le cas du Nevada, la roche n'est pas imperméable. Il n'y a pas beaucoup de pluie, mais enfin il y en a de temps en temps, deux ou trois jours dans l'année, il y a des pluies extrêmement violentes et l'eau s'infiltré. Si on mettait les colis en profondeur, l'eau finirait par passer au voisinage des colis. Ils ont un concept très différent du nôtre, le concept français étant basé sur une espèce d'idée de prudence : vous avez une formation géologique en place depuis très longtemps, depuis cent cinquante millions d'années, dont tout montre qu'elle est extrêmement paisible, comme le bassin parisien dans son ensemble est relativement paisible...

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Mettez-le là-bas !

M. Pierre BEREST, CNE

Dans le Nevada vous voulez dire ?

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Non, dans le bassin parisien.

M. Pierre BEREST, CNE

Au sens géologique, nous sommes dans le bassin parisien. Mais leur notion est différente, car ici on a une formation extrêmement paisible et le concept français est un concept dans lequel il y a une notion de prudence, c'est-à-dire dans lequel on essaie de ne pas s'écarter de façon trop forte des conditions naturelles sur le plan thermique, chimique, mécanique. Sur le plan thermique, cela a été rappelé tout à l'heure par Robert GUILLAUMONT, en France, l'ANDRA dit qu'il ne faut pas monter au-delà de 90° C. Aux États-Unis, ils acceptent au contraire que l'eau soit

vaporisée, qu'on ait des températures extrêmement élevées. Donc c'est un concept très différent. Je n'ai pas envie de dire que je ne l'aime pas parce que c'est le problème des Américains. Vous savez aussi, mais ce sont des questions politiques, que dans la campagne électorale, il y a eu des engagements réciproques entre les sénateurs du Nevada et M. OBAMA. Ce sont des questions politiques sur lesquelles je me sens assez désarmé pour répondre. Ce sur quoi je peux vous répondre, c'est sur la logique du concept français qui est assez différente du stockage de Yucca Mountain.

M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA Haute-Marne

Concernant Bure, Bure aussi prend l'eau, comme Yucca Mountain, il y a des fissures venant des terrains aquifères superficiels, il y a 17 l/seconde. J'ai vu aussi dans le rapport de la CNE, concernant le MID, le Modèle d'inventaire et de dimensionnement, que l'on nous proposait quelque chose d'assez fouillis, incohérent, voire même très dangereux. On veut y mettre les déchets du super générateur SuperPhenix, ainsi que ceux du futur EPR. Que propose ce modèle ? Une liste rigoureuse de déchets connus et que vous proposez soi-disant gérables, ou un véritable cocktail de bombes atomiques ?

Dans la mesure où ce modèle est plus rigoureux, comme vous le soulignez d'ailleurs à la CNE, il faut arrêter tout projet d'étude à Bure car ce n'est pas sérieux de dimensionner un stockage avec des déchets dont on ignore tout.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Qui peut répondre ?

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Sur la toute première question, je ne suis pas un expert et c'est Emmanuel LEDOUX qui peut répondre, je pense que quand vous parlez des litres d'eau qui rentrent, c'est de l'eau qui rentre par les puits. C'est ce que vous avez à l'esprit ?

M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA Haute-Marne

Je voudrais savoir quels aquifères vous avez identifiés, combien sont-ils ?

M. Emmanuel LEDOUX, CNE

Je ne suis pas bien sûr d'avoir compris la question, je vais peut-être répondre à côté. La question des aquifères qui encadrent la couche hôte, la couche du Callovo-Oxfordien, ce n'est pas un mystère, il y a bien une formation aquifère au-

dessus et une formation aquifère en dessous. Tout le concept est basé justement sur les qualités hydrogéologiques, qualités de la couche du COX, pour protéger le stockage de déchets de l'eau. Vous parlez de fissures, vous parlez d'eau qui rentre dans le stockage, je ne vois pas très bien à quel mécanisme vous faites appel.

C'est une question, dont je ne sais pas si la réponse relève de la CNE, mais je pense pouvoir répondre pour avoir entendu plusieurs fois l'ANDRA en parler et pour avoir participé à différentes instances : le puits de Bure a été conçu volontairement non étanche, pour justement laisser couler les aquifères dans le puits pour pouvoir les étudier, pour pouvoir étudier l'influence de la perturbation hydraulique exercée par le puits sur les aquifères. C'est une décision prise en son temps, je ne sais plus à quelle époque, au moment du dossier d'autorisation de construction du laboratoire souterrain.

M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA Haute-Marne

Permettez-moi de vous informer que le directeur du centre de Bure nous avait affirmé qu'un chemisage était fait et que c'était prévu au départ comme pouvant être étanche à toute infiltration d'eau en périphérie du puits et malheureusement dans l'évolution peu favorable, ils ont bien été obligés de collecter par tout un système de tuyaux cette eau qui arrive au fond du puits, qui est collectée par un système de bassin tampon et qui est remontée à la surface. Je l'ai vu de mes yeux ! Tout nouveau forage sera obligé de recouper une formation superficielle ou profonde d'un aquifère...

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

M. FORBES, vous souhaitez répondre ?

M. Pierre FORBES, ANDRA

Je dis : « je ne le souhaite pas », parce qu'on en a déjà parlé cinquante fois. D'abord, ce ne sont pas des litres/seconde comme vous l'avez dit, ce sont des litres/minute, c'est un petit robinet de cuisine. Ensuite, ce n'est pas par hasard, c'est, comme on l'a dit, voulu, c'est-à-dire que par construction, tous les six mètres, on récupère les eaux de toute la colonne du puits et si vous regardez dans la littérature, vous verrez que sur cinq cents mètres de colonne récupérés, 17 litres par minute, ce n'est rien du tout. C'est comme s'il pleuvait une goutte tous les mètres carrés, ce n'est absolument rien. Il y a très peu d'eau qui coule

dans ces puits et il n'y en a absolument pas qui traverse la formation. Je ne peux pas être plus clair.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

D'autres questions ?

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Il y avait une question sur l'inventaire. Vous avez vu dans le rapport qu'il y a un petit paragraphe où on prend l'état des lieux, mais ce qu'on appelle le Modèle d'inventaire et de dimensionnement qui est défini par l'ANDRA, doit être précisé par rapport à ce qu'on a écrit dans le rapport, à la fin de cette année. Donc la Commission attend avec intérêt le détail de ce qu'il y aura dans ce qu'on appelle ce MID concernant les colis de stockage déposés dans les installations. Pour l'instant, pas plus de renseignements que ce qui est écrit dans le rapport. C'est une échéance fin 2009, l'ANDRA doit fournir un document.

M. Michel GUERITTE

Je voudrais poser une question sur l'irréversibilité de la décision de l'ANDRA d'enfouir, parce qu'à partir du moment où il n'y a plus qu'un seul site où on a décidé d'enfouir, que vous êtes la seule Commission à étudier ce que fait l'ANDRA, il est évident que quelle que soit la situation géologique, quelle que soit la situation sociologique, quelle que soit votre compétence, un jour on va dire : on enfouit. Est-ce que vous trouvez ça normal ?

On peut en parler parce que tout le monde sait, il ne faut pas prendre les Champenois pour des imbéciles, que l'ANDRA propose les dossiers, l'ANDRA propose les lois et les quelques députés les votent, vous le savez très bien. C'est M. LACOSTE qui a signé le règlement de Soullaines, je connais assez bien ce dossier, je peux transposer. Là, il y a un vrai problème : on va inéluctablement vers l'enfouissement des déchets HA à Bure et vous le savez très bien. Et ma question est : quel est votre pouvoir ? Si vous décidiez intelligemment, honnêtement, citoyennement qu'il est imprudent, incorrect et dangereux pour les populations très proches et les générations futures d'enfouir, quelle serait la capacité, la qualité de votre décision ? Merci pour la réponse.

M. Maurice LAURENT, CNE

Je crois que Robert GUILLAUMONT l'a bien dit tout à l'heure, la décision n'est pas notre métier. Notre métier est d'évaluer pour le Parlement les recherches qui sont faites. L'évaluation que l'on fait comptera pour la décision. Mais pour le reste, le temps passe, je m'intéresse aux déchets radioactifs depuis trente ans et j'ai vu beaucoup de choses changer. L'idée de réversibilité qui maintenant s'est imposée n'était pas prise en compte il y a une trentaine d'années...

Ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a une trentaine d'années, quand j'ai commencé à lire des articles là-dessus, les gens disaient que la réversibilité était une très mauvaise idée. Ceci pour vous dire qu'il y a des idées qui évoluent et par ailleurs, dans vingt ou trente ans - parce que pour moi, c'est un peu l'échelle de temps que j'ai quand je parle de la génération future - je ne sais pas quelle sera la majorité politique et quelles seront ses décisions. Je me souviens, lors des élections présidentielles il y a deux ans, Mme Ségolène ROYAL avait indiqué qu'elle souhaitait que l'on arrête pour 2017 la moitié des centrales nucléaires. Donc vous voyez qu'il y a des décisions que le Parlement peut prendre ou ne pas prendre en fonction des majorités présentes, et dire que les choses sont irréversiblement, c'est le cas de le dire, décidées, je crois que là-dessus vous n'avez pas raison. Vous avez certainement un âge comparable au mien, vous avez vu des choses changer considérablement au cours du temps, des choses parfaitement acquises il y a vingt ou trente ans, et qui maintenant ont complètement changé. Je ne crois pas que de ce point de vue-là, l'on puisse dire que les choses sont irréversibles.

Sur les pouvoirs de la Commission, je vous ai dit tout à l'heure en introduction que nous n'avons pas de pouvoir de décision, mais nous avons, si vous voulez, un pouvoir d'alerte important. Le meilleur exemple est qu'il y a quelques années, il avait été décidé de faire deux laboratoires, un dans l'argile et un dans le granite, spécialement dans le granite de la Vienne. Le rapport de la CNE a été totalement défavorable au milieu granitique et malgré les interventions très lourdes de certains politiciens de l'époque, le gouvernement a abandonné l'idée de faire un laboratoire dans le granite de la Vienne puisque la première CNE avait montré et prouvé que c'était un mauvais choix car c'était une roche qui n'était pas susceptible d'accueillir un stockage. Les pressions de M. MONORY à cette époque-là pour accueillir - parce que lui souhaitait avoir un laboratoire puis un

stockage - étaient énormes. Le simple fait que la CNE ait donné un avis défavorable a suffi pour arrêter le projet.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Faites pareil pour Bure et puis c'est bon !

M. Maurice LAURENT, CNE

Non, puisque nous avons estimé depuis longtemps que la roche qui était en cause était un site favorable. Je pense qu'aucun gouvernement ne prendra une décision contraire à l'avis de la CNE, si nous avons un avis défavorable, net et précis. Les hommes politiques sont des gens prudents et n'oseront jamais prendre une décision qui irait en contradiction avec l'avis des scientifiques.

Intervenant

Vous vous engagez, monsieur, c'est enregistré.

M. Maurice LAURENT, CNE

Je ne serai plus là quand la décision sera prise.

M. Gérard HÉRISSE

Je vous remercie de me donner la parole. Lorsque M. BATAILLE présidait, il s'était absolument opposé à ce que les citoyens de base s'expriment dans cette instance. C'était à huis clos. Cela peut paraître stupéfiant de la part d'un élu du peuple, cela ne l'est pas de la part d'un promoteur du nucléaire.

En ce qui concerne la CNE, en qualité d'ancien membre du CLIS, voire même de l'ILCI, donc depuis 1993, j'ai assisté avec assiduité à toutes les réunions, excepté quand on m'en a empêché. Je ne vous mets pas en cause personnellement, on parle de la CNE au sens large du terme, mais j'ai constaté que les gens de la CNE étaient renouvelés périodiquement donc cela ne les engageait que ponctuellement et que, d'autre part, j'ai lu dans un rapport de la CNE 8 ou 9, que la CNE, malgré l'absence de réponses de l'ANDRA à certaines de ses questions, malgré de nombreuses incertitudes, considérait qu'il n'y avait pas d'éléments dirimants - c'est un vocabulaire pour des gens qui connaissent bien le français, cela veut dire « rien ne s'oppose » en réalité - à ce qu'on continue les recherches. C'est quand même un pouvoir de donner le feu vert, ce n'est pas tout à fait objectif. Dire qu'il y a des incertitudes, que l'ANDRA ne donne pas les réponses aux questions posées ou les donne partiellement et encore pas

toujours, et accepter quand même le principe de continuité, je me demande où est l'objectivité. La CNE a donc la facilité de concrétiser le projet. Si elle a un pouvoir d'abstention, elle ne l'utilise que tout à fait exceptionnellement.

Par rapport à l'ANDRA, dans un récent documentaire, l'ANDRA s'est exprimée sur ARTE. J'ai quand même été surpris d'entendre que le directeur des risques de l'ANDRA - donc il y a quand même des risques, même si le risque zéro n'existe pas, comme on entend toujours - avait dit que Bure était tout sauf un coffre-fort géologique. Or, j'ai entendu dans les années précédentes l'utilisation du terme coffre-fort en permanence, y compris par les membres de la CNE de l'époque.

Comment peut-on en quelques années avoir des positions et des arguments aussi opposés ? Pensez-vous que c'est crédible ? Et puis enfin, je suis heureux d'apprendre que l'ANDRA est l'éboueur du nucléaire. C'est le communicant de l'ANDRA à ARTE qui l'a dit. Je veux bien admettre que c'était un peu péjoratif de la part des opposants de dire que c'était une poubelle, mais il faut bien croire quand même que l'ANDRA l'accepte parce que l'ANDRA est l'éboueur du nucléaire aujourd'hui, sachez-le, il l'avoue sur les ondes. Merci messieurs de votre attention.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Qui peut répondre ?

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Je n'ai plus vraiment en tête si on a écrit dans un rapport de la CNE que c'était vraiment un coffre-fort. Je pense que la conception d'un stockage est d'être un coffre-fort, au sens où on l'entend, pendant un temps qui peut être relativement long. Tout est isolé de la biosphère. Ensuite, un stockage n'est plus un coffre-fort, c'est un moyen de confiner les radionucléides, ce qui est différent. Le coffre-fort va marcher pendant peut-être quelques milliers d'années, mais après, tout le monde comprend bien que ça ne peut pas être un coffre-fort éternel. Donc après cette période - le concept du stockage est de prendre toutes les dispositions pour que la radioactivité soit confinée - la radioactivité s'échappera très lentement. Je pense que c'est ce qui est écrit dans les rapports de la CNE. La barrière géologique joue le rôle de confinement à long terme. Dans le langage courant, on dit : « oui c'est un coffre-fort ». Mais en fait ce n'est pas un coffre-fort. Je regarderai si on a vraiment écrit cela dans le rapport.

La fonction du stockage, c'est d'être pendant un moment le coffre-fort pour éviter l'intrusion, pour isoler au maximum tous les déchets de l'environnement, mais après ? Après, c'est simplement du confinement. Petit à petit, la radioactivité migrera. Cela demandera 3 à 400 000 ou peut-être 500 000 ans, c'est tout ce que les scientifiques peuvent dire aujourd'hui. Un stockage n'est pas le coffre-fort au sens où rien ne s'échappe, ce n'est pas possible.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

M. ANDRIEN, vous aviez une question.

M. Raymond ANDRIEN, Meuse Nature Environnement

Messieurs, comment voulez-vous que l'on vous croie, que l'on croie tout ce que l'on a pu entendre depuis quinze années déjà ? Vous parlez des recherches dans la zone granitique, mais à l'époque on nous avait dit : vous acceptez un laboratoire parce qu'ailleurs aussi, ils vont l'accepter. Et pourquoi pas au niveau de la recherche l'idée de chercher aussi dans le sol granitique ? Et vous dites à l'instant que vous êtes intervenus en disant : « stop, c'est dangereux ».

Comment voulez-vous que démocratiquement on comprenne cette position-là ? Ailleurs il devait y avoir des recherches aussi puisque nous, Meusiens et Hauts-Marnais, avons accepté le laboratoire, pourquoi pas un laboratoire aussi ? C'est un laboratoire, on est bien d'accord. Oui, c'était bien de cela qu'il s'agissait. Et c'est comme ça qu'on a avalé la pilule. Aujourd'hui on nous dit stockage, et on va accepter le stockage avant d'avoir débattu de la réversibilité. Non, on ne peut pas le faire a posteriori, ce n'est pas possible. Cette confiance-là vous ne l'avez pas. D'autant plus que quand je lis votre compte rendu, j'ai repris juste une ligne, vous dites en parlant de la commission :

« Elle rappelle que le souci de réversibilité ne doit en aucun cas conduire à dégrader la sûreté à long terme. »

On revient au discours du coffre-fort dont on parlait tout de suite et dont je témoigne qu'il y a eu des croquis passés dans *L'Est Républicain* à l'époque, qui vantaient justement ce coffre-fort.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

D'autres réflexions ? M. LHUILLIER.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller général de la Meuse

Nous avons parlé et beaucoup de questions sont venues autour de la réversibilité. Je considère que c'est une question importante à plusieurs niveaux et notamment par rapport à la façon de faire accepter le projet. Nous sommes ici des apprentis experts et cette notion de réversibilité, on commence à l'appréhender, même pas à se l'approprier, mais à l'appréhender dans les différents sens du terme. Par contre, pour le citoyen, pour les gens que nous pouvons croiser ici et là, la notion de réversibilité est tout autre. Une première question qui s'adresse peut-être plus au président du CLIS : comment le CLIS va-t-il communiquer pour que la population appréhende bien cette notion de réversibilité, que les gens comprennent bien de quoi il s'agit ?

M. BEREST a utilisé cette expression « clarification de la notion de réversibilité », il faut que cette clarification soit absolument faite pour la population. Il y a le travail de la CNE, celui du CLIS, je pense qu'ils doivent être très importants autour de cela. Une deuxième question, M. BEREST : vous avez présenté une définition que je qualifierai de quelque peu vertueuse de la réversibilité, assez loin, il me semble, de ce que l'on pressent dans la communication de l'ANDRA. Je m'appuierai sur les journées de l'ANDRA consacrées à la réversibilité au mois de juin où très clairement ce que j'ai ressenti, je ne pense pas être le seul, c'est qu'on allait vers une réversibilité la plus a minima possible. Réversibilité par étapes. Moi j'ai décrypté : dès qu'on peut boucher, on bouche. Le siècle qui est dans la loi de 2006, où se trouve-t-il ? Quelle attitude, quel ressenti avez-vous, vous la CNE, par rapport à cette mise en place de la réversibilité tout au moins telle qu'elle apparaît dans les dossiers, dans la communication de l'ANDRA ? Êtes-vous en phase avec ce que l'ANDRA nous annonce en termes de réversibilité ?

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je vais déjà répondre pour la partie qui me concerne. Je pense que c'est aux commissions qui ont été créées à l'intérieur du CLIS de travailler, de s'approprier le sujet et puis derrière, c'est à nous de faire une diffusion basique, moins scientifique, mais pour faire comprendre à tout le monde vers quoi on tend, vers quelle réversibilité on tend. Ce sera un travail à faire tous ensemble et puis qu'au

niveau des commissions, il y ait un travail de fait afin de le retransmettre à la population.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

La proposition que je fais aujourd'hui officiellement, puisque ton information est sur des sujets que vous pouvez décider à l'avance dans cette lettre du CLIS, ce serait quand même bien que les opposants, sur les mêmes dossiers que vous, puissent donner aussi leurs avis. Moi je demande qu'il y ait une page réservée aux opposants, de manière à ce que la population puisse aussi avoir les deux idées différentes. Parce que sinon, ce n'est que ceux qui sont pour.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Tous les membres du CLIS peuvent participer aux commissions.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Je parle d'un texte dans cette lettre officielle du CLIS.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Oui mais c'est la commission qui rédige ça.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Oui mais c'est à sens unique.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Tous les membres du CLIS peuvent travailler...

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Il n'y a pas la position des opposants là-dedans.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

M. FLEURY a fait des remarques et on en tient compte. Mais tu peux venir travailler...

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Il faut qu'on ait une place pour s'exprimer comme vous.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Non, c'est la lettre du CLIS. Tu es membre du CLIS, tu es opposant, tu peux venir bosser dans la commission.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

En bien laisse-moi écrire un texte dedans alors ! Je vais venir bosser moi, tu vas voir. Ah je veux bien venir bosser. Je veux qu'on puisse donner notre avis sur le même dossier que toi.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Eh bien viens le donner en commission.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Non là-dedans, à la population.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Non, à la commission chargée de la rédaction de la Lettre.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Donc c'est muselé.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Non, non ce n'est pas muselé.

M. Gérard HÉRISSE

Je voudrais revenir un petit peu en arrière. Lorsque ce projet a été présenté aux élus et aux conseillers généraux à l'époque, ils avaient posé comme condition sine qua non que le stockage soit réversible. Entre parenthèses, on parlait de laboratoire, mais ils ont quand même demandé à ce que le stockage soit réversible.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

C'est juste.

M. Gérard HERISSON

Déjà il y avait une ambiguïté. Je vois certains conseillers généraux présents dans la salle ; à cette époque-là, il n'était pas question d'une réversibilité à géométrie variable et à temps variable. Il était question d'une réversibilité point barre. Or, de deux choses l'une : ou les conseillers généraux à l'époque se sont laissé manipuler ou ils étaient de connivence, mais de toute façon... Si, ils ont voté à l'unanimité.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Pas en Haute-Marne.

M. Gérard HERISSON

Je ne les entends plus ces gens-là aujourd'hui. Ils ne protestent pas, ils acceptent votre nouveau concept. Et les citoyens meusiens sont toujours là.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Oui évidemment. Avant, je voudrais que l'on réponde à la question de Daniel LHUILLIER parce qu'on lui a un peu coupé l'herbe sous le pied.

M. Pierre BEREST, CNE

Sur la réversibilité, je crois que je n'ai peut-être pas eu l'occasion de le dire, mais la Commission n'est pas pour une réversibilité indéfinie. Elle pense qu'il faudra fermer un jour. La Commission pense que le Parlement a demandé que ce soit réversible pendant un siècle au minimum dans la loi, de façon à ce que les trois générations qui nous suivent puissent revoir le problème, prendre des décisions, essayer de continuer ou de s'arrêter. Au-delà d'un siècle, le Parlement en discutera en 2016, mais c'est vrai que ça commence à être un petit peu loin. Moi, ce qui me paraît indispensable effectivement, c'est que pendant un siècle, c'est la loi qui nous le demande, la réversibilité soit acquise, c'est-à-dire que l'on puisse arrêter si on le souhaite. Mais, et c'est une idée aussi importante, nous pensons qu'il faut concevoir dès le départ le stockage pour que nos descendants puissent décider de le fermer s'ils le souhaitent. Et qu'ils puissent décider : à partir

d'aujourd'hui, on le ferme et ça devient donc peu réversible. Je m'entends et je m'explique là-dessus : même quand il sera fermé, il ne faut pas dire que techniquement c'est devenu complètement irréversible. Je crois que ce ne serait pas correct de le dire. Simplement, ça coûterait très cher et c'est probablement très délicat d'aller reprendre quand le système est entièrement fermé. Mais dire que techniquement ce serait impossible, je crois que ce serait une affirmation incorrecte. C'est pour dire que tout cela est effectivement un peu compliqué et vous avez raison ; quand j'ai l'occasion de discuter avec des gens, je m'aperçois qu'il faut prendre du temps parce que ce n'est pas quelque chose qui est simple cette histoire de réversibilité.

Pour compliquer la chose, je vais vous donner encore une autre idée qui montrera que c'est vraiment quelque chose d'assez difficile : je crois que c'est tout à fait important que la sûreté à très long terme soit assurée et que ce soit une préoccupation que l'on garde en permanence. Mais il faut savoir une chose : si vous laissez complètement ouverte une galerie, sans la fermer, sans mettre la porte à l'entrée de l'alvéole qui fait que c'est isolé, cela signifie que vous laissez passer de l'air pendant un siècle ou deux. Or, l'air apporte de l'oxygène, ce qui veut dire qu'il peut y avoir des risques de corrosion. Il apporte aussi ce qu'on appelle une humidité relative qui est basse parce que souvent il est assez sec, ce qui veut dire qu'il désature la roche et il peut l'abîmer. Du point de vue de la mécanique des roches, laisser très longtemps les galeries ouvertes, comme elles travaillent un peu avec le temps, elles convergent, elles se referment tout doucement, mais elles se referment de fait, cela veut dire que si vous laissez faire ça pendant un, deux ou trois siècles, ça peut aussi créer un anneau qui sera moins favorable, moins imperméable à la paroi. Donc il y a un choix à un moment donné, il faut tenir compte de tous les aspects.

Intervenant

Vous êtes en train de nous expliquer qu'on est incapable de faire des portes étanches. Il ne faut pas exagérer !

M. Pierre BEREST, CNE

Non, au contraire. Seulement ce que je veux dire, c'est qu'il y a des moments où il ne faut plus laisser le système totalement accessible. Il y a des moments où il faut choisir de dire : je complique un petit peu la réversibilité parce que je choisis

de mettre une porte et une porte étanche, et je ne laisse plus circuler d'air. C'est pour dire que le problème est compliqué et j'ai essayé de l'expliquer tout à l'heure, il y a des choix techniques à faire entre des préoccupations qui ne sont peut-être pas toujours parfaitement compatibles : notamment la sûreté à très long terme et la réversibilité parfaite. Là où vous avez raison, je vous suis, c'est que je suis persuadé aussi que l'on peut trouver des solutions qui soient des compromis corrects. Encore faut-il que l'ANDRA nous les explique complètement, c'est ce que nous avons demandé, et que nous ayons le temps de discuter, et y compris que vous ayez le temps de le discuter et regarder quelles sont les solutions techniques précises qui sont proposées. Mais je suis d'accord avec vous, on doit pouvoir trouver des solutions. Simplement il faut bien être conscient qu'il y a des contradictions, si vous voulez, et que les solutions n'arrivent pas comme ça toutes seules.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

M. RENARD ! Essayez d'aller relativement vite s'il vous plaît !

M. Jean-François RENARD

Je vais faire vite, monsieur le président, ça dure trois minutes, je l'ai écrit pour savoir combien de temps cela durait.

Je vous remercie de me donner la parole, je pense que sous l'autre présidence, je n'aurais pas pu m'exprimer puisque je ne suis plus élu, je l'ai été pendant longtemps mais je ne suis plus, et pour répondre à M. HERISSON qui disait que les anciens conseillers généraux ne sont plus là pour parler du sujet, je vais un petit peu le contredire puisque je vais m'exprimer sur ce qui s'est fait à l'époque.

Il y a presque vingt ans, sous l'impulsion de l'Europe et de la Région lorraine, les cantons d'Ancerville et de Montiers créaient ensemble « Le Pays d'accueil de la Saulx et du Perthois ». Quelques années plus tard, le conseil général de la Meuse incitait les élus locaux à prendre en mains leur développement local, ainsi naquit le SIVU du Pays de la Saulx et du Perthois. À l'organisation du développement touristique, nous avons donc ajouté parmi les autres vocations le développement économique. L'ANDRA ayant réalisé en 1994 à Morley un forage dans les argiles, l'installation d'un laboratoire sur les deux prévus a donc été proposée à la Meuse et tout naturellement le SIVU que je présidais à l'époque a questionné en

assemblée générale les trente et une communes qu'il constituait, sur le point de savoir si elles acceptaient l'installation de ce laboratoire sur leur territoire.

A une très large majorité, les communes ont émis un vote favorable en émettant deux réserves essentielles : que le laboratoire travaille à l'étude de la faisabilité d'un stockage réversible, alors que la loi de 1991 laissait ouverte la voie de l'irréversibilité, et deuxième réserve, que les mesures financières soient principalement dédiées à la maîtrise de l'environnement, qualité des rivières, assainissement des villages, protection des captages... C'est sur la première réserve, la réversibilité, que je voudrais insister car elle pose un problème très important. Quel était le sens que nous donnions tous à la réversibilité au moment de notre vote ? C'est celui qui est maintenant donné à la récupérabilité. Aussi, je pense que ce rappel historique et cette mise au point expliquent pourquoi il est vraiment temps que le CLIS se mette au travail. Depuis le vote de la loi de 2006 pour laquelle notre député d'alors François DOSE s'est beaucoup investi, la réversibilité est devenue un axe de travail obligatoire pour l'ANDRA, avec cette fois une autre signification. Il ne m'appartient pas d'en donner ici une définition, car plus je lis de publications sur le sujet, et elles sont nombreuses, plus je constate que ce concept est complexe, sujet à évolution, et ne fait pas toujours bon ménage avec l'indispensable recherche de la sûreté. La loi de 2006 a donné naissance au CLIS nouvelle formule. Si son vice-président, Robert FERNBACH, n'avait pas pris les choses en mains en ramenant la nécessaire sérénité et en activité des commissions de travail, plus de deux précieuses années auraient été totalement perdues. Celui qui a proposé au vote de trente et une communes l'acceptation d'un laboratoire dont on ne savait pas à l'époque s'il serait à Bure ou à Stainville, estime aujourd'hui que nous devons la vérité à nos concitoyens. Cette vérité n'est pas inacceptable, mais elle doit être expliquée et comprise, en permettant à tous les citoyens qui le souhaitent d'accéder à la connaissance. Cette connaissance doit leur être apportée sous une forme accessible et en toute indépendance vis-à-vis de l'ANDRA et des producteurs de déchets.

Monsieur le président, je compte sur vous pour que cette information qui entre pleinement dans les missions du CLIS soit proposée aux populations concernées dans les meilleures conditions possibles, faute de quoi ce sera la peur qui prendra la place de la raison et nous pourrions craindre, alors, que ce qui commença par « *Il était une fois un pays d'accueil...* » ne donne naissance qu'à une enquête

publique inconsistante et un débat public d'une pauvreté que ce sujet d'une portée sociale considérable ne mérite pas. En bon républicain, je fais confiance à nos élus de tous niveaux pour prendre le moment venu les bonnes décisions, mais je le répète, le CLIS passerait totalement à côté de sa mission si les parties prenantes étaient les seules à recevoir de la formation et de l'information. Je vous remercie.

Monsieur Michel MARIE

Je suis très heureux de ce qu'on vient d'entendre parce qu'au bout de seize ans, les citoyens, c'est bien la première fois qu'ils entendent quelque chose comme ça. C'est vraiment un peu « fort de café ». Cela va me permettre d'aller un petit peu plus loin : depuis seize ans maintenant que je suis ce dossier et que j'entends aujourd'hui les uns et les autres, il semblerait que la question de fond soit quand même relativement nouvelle, c'est un signe aussi, c'est la confiance. On l'a entendu et on a entendu ces semaines précédentes, peut-on faire confiance ? Et c'est très intéressant parce que je viens de dire qu'il y a seize ans que ce projet est là, au début c'était assez curieux, on n'entendait jamais parler de confiance. Or, elle arrive seulement maintenant. Cela pose bien des questions et notamment celle-ci : si le projet était si bien que cela scientifiquement, il n'y aurait pas cette question qui est là, permanente, sous-jacente et qui est forte. Monsieur a parlé tout à l'heure de Yucca Mountain, cela va nous aider à comprendre un petit peu la chose. Yucca Mountain aux États-Unis, c'est le site d'enfouissement programmé. Non, la grosse différence fondamentale qu'il y a entre Yucca Mountain et la France, ce n'est pas du tout que Yucca Mountain soit un désert, c'est tout simplement que le système américain est radicalement différent du nôtre. Dans le sens où Yucca Mountain se trouve dans l'État du Nevada qui demande des contre-expertises indépendantes. Contrairement à la France, on peut demander des contre-expertises qui sont payées, non pas par le quidam qui la demande, dans le cadre présent le Nevada, mais elles sont payées par l'État fédéral. Regardez ce qui se passe chez nous, en France, depuis seize ans ? Où sont sur Bure les contre-expertises indépendantes ? Citez-les ? J'attends maintenant qu'on me les cite. Les seules expertises vues pour la loi de 2006 - et quelle loi, on pourrait en parler de la représentativité nationale, moi aussi je suis républicain, quand je vois que 19 députés viennent voter une loi sur 577 et qu'ils nous engagent pour des milliers d'années, cela me choque

énormément en tant que républicain – sont celles de l'Autorité de sûreté nucléaire, l'IRSN, l'AIEA, l'OCDE, l'OPECST, joli l'OPECST, on peut en parler, on peut lire son dernier rapport sur la loi de 2006. Et tous ceux qui ont lu ces rapports ont vu quoi ? Eh bien qu'en fait, on fait tous copains, on fait tous le même rapport, avec des petites questions quand même qu'il faut aller chercher. Il faut chercher les perles dans les fameux rapports. La seule étude indépendante qu'il y ait eue a été décidée par le CLIS - alors là j'insiste - il faut expliquer pourquoi : parce que ce n'est pas par l'ensemble des membres du CLIS, mais par quelques membres du CLIS qui ont insisté pendant deux ans, il faut vous dire que tous les mois au bureau, ces gens étaient là pour dire : « *Une contre-expertise indépendante, on lance un appel d'offres international s'il le faut...* », il a fallu deux ans pour en arriver là. Cela a été beaucoup plus loin, je m'excuse pour la parenthèse, en plus cette contre-expertise qui avait été décidée par le CLIS dans son ensemble, a été cassée. Pourquoi ? Parce que le représentant de l'État, monsieur le préfet qui était le président à cette époque-là, n'avait pas signé le contrat, mais il a fait travailler quand même le groupe en question. Il faut le savoir, il faut le dire, il faut le marteler. C'est comme ça que cela s'est passé. Et cette seule contre-expertise de l'IEER en question, a servi à quoi ? Elle n'a servi à rien du tout. Les députés qui ont suivi la loi et les sénateurs nous l'ont dit, ceux qui ont été dans les commissions, elle n'a servi à rien du tout, jamais on ne l'a mise sur la place publique, jamais on ne leur a donné cette contre-expertise. C'est la seule qu'il y ait eu.

La confiance, je reviens là-dessus parce que c'est quand même primordial, on parle de Yucca Mountain, oui il faut dire qu'il y a eu un scandale énorme à Yucca Mountain ; si le projet a été arrêté par le président actuel, ce n'est pas pour rien. C'est parce qu'on avait fait croire aux gens que la géologie était excellente et qu'on se rend compte aujourd'hui qu'il y a une faille majeure, ce que l'on sait depuis longtemps, sous le site. Alors dans ce cas-là, regardons ce qui se passe à Asse en Allemagne, où là il y a déjà des déchets nucléaires qui sont dans une mine de sel dans un trou à 600 mètres de profondeur. Alors aujourd'hui, l'ANDRA nous dit : « *Ah non, mais ce n'est pas du tout le même problème* ». On s'en fiche totalement. Ce qu'on veut simplement entendre dire, c'est que les géologues voici dix ans, vingt ans, trente ans, en Allemagne, disaient à toutes les populations locales ce que nous, nous connaissons bien : « *Faites confiance, le sel est là depuis des millions d'années, il ne bougera pas, vos fûts de déchets*

nucléaires ne bougeront pas. » Quinze ans plus tard, les fûts sont dans l'eau, ça nage de partout, et la région ne sait pas aller les rechercher, ni ce qu'on va en faire.

Gorleben, vous avez tous vu le site qui est pressenti comme Bure, c'est le Bure allemand, tout à fait au nord de l'Allemagne, dans le sel également. On vient de découvrir au moment des élections législatives toutes récentes qu'il y avait eu un scandale énorme voici vingt-cinq ans où effectivement on a demandé à l'Autorité de sûreté nucléaire locale de « s'écraser » sur quelques petites choses qui avaient été découvertes pas très jolies sur la géologie du site de Gorleben. Et résultat, on apprend seulement vingt-cinq ans plus tard qu'au niveau géologique, ce n'est pas beau du tout, mais on ne l'apprend que vingt-cinq ans plus tard. Je suis long, mais il y a quand même des choses à dire.

Aujourd'hui cela fait seize ans que le député démarcheur BATAILLE que tout le monde connaît est venu avec sa petite valise auprès de nos élus des conseils généraux pour présenter un laboratoire scientifique. Ah oui, c'était beau à cette époque-là ! Il s'agit de transformer un laboratoire « scienti fric », c'est un des scandales aussi. Est-ce qu'on avait besoin d'amener de l'argent si le projet était bon ? Cela pose question quand même et il faut se la poser. Je veux bien que nos élus et nous-mêmes citoyens ayons été éblouis pendant les premières années en nous faisant croire justement à ce laboratoire scientifique. Aujourd'hui au bout de seize ans, il serait peut-être quand même temps qu'on ouvre les yeux et qu'on se lève. Et moi c'est l'appel que je fais, mais pas en mon nom personnel, au nom de tous les citoyens présents, qui commencent à bouger, vous avez vu avec la fameuse recherche de site pour les FAVL depuis l'an dernier, avec les scandales énormes qu'il y a à Soulaines, moi je lance un appel à tous nos élus locaux, des maires autour des communes et des adjoints et élus des communes autour de Bure, ainsi que nos conseillers généraux et nos parlementaires, pour qu'on se lève un peu tous pour dire : ça suffit. On nous a assez raconté de balivernes à cette histoire de Bure, on nous a dit pendant combien d'années que ce n'était qu'un laboratoire. Encore aujourd'hui, j'entends M. SIDO, président du Conseil général, sénateur, qui vous dit avec un grand sourire, il n'y a pas plus tard que quinze jours dans le Grenelle : « *Mais ce n'est qu'un laboratoire* ». Il faut arrêter de prendre les gens pour des crétins.

Et comme le laboratoire commence à passer un petit peu moins et qu'il faut aller un peu plus loin maintenant, qu'est-ce qu'on vous dit ? On vous dit, non mais attendez, c'est nouveau, ça va être réversible. Ah ça va être réversible ! Belle pilule pour faire passer le projet. Et la question que j'ai aussi, c'est la deuxième, alors demain qu'est-ce qu'on va nous dire quand cela arrivera en 2025, que l'on nous fera croire que c'est réversible et qu'au bout de cinquante ans tout va être bloqué, qu'est-ce qu'on va dire à nos descendants ? Qu'est-ce que c'est que cette région-là ? Donc c'est vraiment un appel, il est vraiment temps de dire à tous ces gens-là, il faut les mettre à la porte et terminé ! Nos régions, parce qu'on parle de Meuse ou autres, c'est Lorraine et Champagne, et nos régions méritent beaucoup plus que ça. Maintenant je terminerai juste quand même sur les contre-expertises : on a quand même des contre experts indépendants que l'on a jamais entendus, qui sont de cette région. Je citerai simplement André MOUROT qui a fait un travail extraordinaire au sein du CLIS, je citerai Antoine GODINOT par exemple, qui ont sorti des choses relativement intéressantes me semble-t-il. Une fois, la CNE a accepté d'inviter, sur sa demande, M. MOUROT à venir à Paris pour l'écouter. Je vois dans le rapport qu'on a fait des études de sismique 2D. Personne n'y connaît rien, moi non plus, je me suis renseigné. Pour savoir s'il y a des failles autour de Bure, c'est de la sismique 3D qu'il faut faire. Avec la sismique 2D on ne voit que les failles de décrochement d'un minimum de cinq mètres, c'est écrit dans le rapport de la CNE, tout le monde peut le lire. Or, le problème de Bure, on nous a dit pendant des années à tous les gens qui étaient dans le CLIS au départ, on a parlé de coffre-fort tout à l'heure, oui, et on a entendu bien des fois qu'il n'y avait pas d'eau à Bure. Et tous ceux qui étaient au CLIS l'ont entendu bien des fois. Il a fallu qu'un des membres du CLIS secoue vertement l'ANDRA pour que l'ANDRA reconnaisse dans un courrier que l'on a conservé, ainsi que le CLIS, pour reconnaître qu'au-dessus de la couche où il va y avoir des fûts en question, il y a, je cite l'ANDRA : « ... *des millions de mètres cubes d'eau.* » Là au moins, c'est clair. Des millions de mètres cubes d'eau. Et on parle de sismique 3D avec les failles, elles n'ont pas besoin de faire cinq mètres. Il suffit qu'il y ait une ancienne faille faisant un décrochement, donc un écart de 60 centimètres, il suffit qu'il y ait un super séisme à 80 kilomètres, tout ce gruyère bouge, notre faille de cinquante centimètres ou dix centimètres se rouvre, et ces millions de mètres cubes d'eau tombent dans la couche de

stockage. A-t-on entendu un jour ces experts indépendants ? Jamais. Donc il est vraiment temps maintenant de dire à ces gens-là : « *il y en a marre.* » Merci.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci. Y a-t-il encore une question pour les membres de la Commission nationale d'évaluation ? Ils sont obligés de partir. Attendez, passez déjà la parole à M. FLEURY, il voulait répondre sur l'intervention de M. RENARD, et d'abord, poser une question à la CNE.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Je prendrai le temps après, on reviendra sur la réversibilité. Je suis un élu opposé à l'enfouissement des déchets radioactifs et la question que je voudrais vous poser, je suis au CLIS depuis déjà de longues années, je n'y étais plus depuis deux ans, c'était dû à l'intermède de M. BATAILLE, mais peu importe. Ce que je vois toujours dans vos rapports qui sont globalement intéressants, vous faites des commentaires, vous posez toujours des questions et vous demandez toujours des tas de choses à l'ANDRA, mais ce que je reprocherai, c'est que vous laissez avancer l'ANDRA et surtout vous ne remettez pas en cause le calendrier. Donc vous êtes en train d'aller tout doucement, d'accepter tout doucement que l'on continue les recherches dans le laboratoire de Bure, mais que parallèlement à cela on commence à enfouir en 2025. Est-ce que c'est un comportement scientifique ? N'est-ce pas là votre responsabilité de dire : l'échéancier 2025 est idiot ? Parce qu'on n'aura pas fini les recherches, parce qu'on va commencer à enfouir alors qu'on ne saura même pas, on n'aura pas le début du commencement d'une certitude. Est-ce que là vous n'êtes pas dans votre rôle ? N'est-ce pas le rôle de la CNE de dire, comme vous l'avez fait pour le granite de dire qu'il était pourri, tout simplement de dire que l'échéancier est débile ? Il me semble que c'est de la responsabilité de la CNE et des scientifiques.

J'aurai une deuxième question aux membres de la CNE : est-ce que vous, en tant que chercheurs, scientifiques, vous pensez qu'on peut s'engager sur des centaines de milliers d'années ? Est-ce que vous pensez que sur une telle durée on peut avoir des certitudes ? Est-ce que vous, vous en avez ?

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Je peux répondre simplement sur les échéances. Elles sont fixées par la loi et que pouvons-nous avoir comme idée là-dessus, de toute façon la loi fixe des échéances et nous ne sommes pas là pour faire changer la loi.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Vous êtes là pourquoi alors ?

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Nous sommes là pour expertiser des dossiers, c'est tout, mais pas pour changer la loi. Ce n'est pas dans notre mission. Si l'on trouve à un moment donné qu'un dossier n'est pas suffisamment avancé et que ça bute, on le dira. On l'a dit. La meilleure preuve, regardez le rapport de l'année dernière, ce n'était pas à propos des HAVL, c'était à propos des FAVL, qu'avons-nous dit ? Vous pouvez le lire. Nous avons dit : « *Les échéances sont irresponsables* ». Eh bien elles ont été repoussées.

Les dossiers qui nous ont été présentés n'étaient pas suffisamment solides et nous avons beaucoup d'interrogations, et nous pensions que le temps qui avait été donné par la loi pour arriver à ouvrir un stockage de FAVL était complètement irréaliste et nous l'avons dit.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Ce qui veut dire que pour les HAVL...

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Pour les HAVL, la situation est différente : c'est un dossier qui est à l'étude depuis très longtemps, les affaires avancent. Pour l'instant, ça avance nous semble-t-il correctement au vu des échéances fixées par la loi. Nous attendons les dossiers, les regardons et expertisons. Si un jour nous nous apercevons que quelque chose ne va pas, nous le dirons.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Il est trop tard, c'est fait.

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Je crois qu'il ne faut pas mélanger le politique avec notre rôle.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Vous croyez que le politique va se ranger à votre avis ? C'est ça le problème qui est posé.

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Vous pouvez voir les choses comme ça, mais je ne peux pas continuer à discuter là-dessus, nous devons y aller.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je suis désolé...

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Sur les centaines de milliers d'années, j'aimerais bien que la CNE nous réponde.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

La prochaine fois, ne vous déplacez pas, envoyez-nous un courrier, on le lira, ça suffira.

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

On nous dit : « *vous venez à telle heure* », nous venons à telle heure. Si vous voulez qu'on vienne un jour entier, on viendra.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

On a peut-être prévu un temps un peu trop court, j'en conviens.

Intervenant

Pouvons-nous poser des questions par mail à la CNE ?

M. Robert GUILLAUMONT, CNE

Vous pouvez poser des questions par mail, on essaiera de vous répondre, c'est évident. La CNE peut être saisie, il n'y a pas de tabou là-dessus. Envoyez les mails, on vous répondra.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je vous propose de fixer avec eux une journée de discussion pour que nous puissions continuer cet échange. On va essayer de les faire revenir rapidement pour continuer cette discussion. Y avait-il des commentaires, d'autres questions ?

Intervenant

Vous avez parlé de réversibilité. En réalité, l'Autorité de sûreté nucléaire, dès le mois de mars 2006, dans sa revue *Contrôle* écrit la chose suivante :

« La reprise en vue de leur traitement par séparation puis transmutation des colis de déchets déjà produits et conditionnés n'est pas souhaitable pour des raisons de sûreté, de radioprotection et de coût. Ces colis doivent donc faire l'objet d'une solution de gestion définitive. »

Donc vous endormez les gens avec l'histoire de réversibilité, alors que des gens sérieux savent que les déchets nucléaires une fois vitrifiés ne sont pas récupérables.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

On n'endort personne nous, monsieur. On est comme vous, on essaie de comprendre.

Justement, je crois qu'il faudrait qu'on parle maintenant un petit peu du fonctionnement de notre CLIS et puis voir comment nous pouvons travailler dessus, amener des réponses objectives. Il faut que nos commissions travaillent dessus, qu'elles aient les renseignements... Tout à l'heure, vous parliez de cabinets indépendants, je suis persuadé aussi que c'est une nécessité.

Intervenant

Maintenant je vais vous lire un autre document officiel, le rapport de 2002 de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire sur les failles autour de Bure. Voilà ce qu'ils écrivent dans leurs conclusions :

« L'ANDRA proposait dans la première version du référentiel géologique que les failles avaient en grande majorité des jeux à composantes verticales, ce qui est totalement rejeté par cette étude. Cette conclusion du rapport est importante, car elle montre qu'il peut exister dans l'emprise d'un éventuel stockage, des

fractures essentiellement décrochantes, dont les rejets verticaux sont inférieurs au seuil de détection des méthodes de prospection classique (sismique réflexion 2D notamment). »

Or, qu'a fait depuis deux ans l'ANDRA autour de Bure dans le secteur de 250 km²? Ils ont uniquement fait de la sismique 2D. J'ai lu le rapport de la CNE de 2008, qui dit que dans la future ZIRA qui sera choisie fin 2009, début 2010, il y aura enfin de la sismique 3D. Mais pour le moment, je constate que l'ANDRA a choisi la mauvaise méthode pour chercher des failles autour de Bure, ce qui est établi par un rapport officiel de 2002 de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA Haute-Marne

Monsieur le président, concernant le fonctionnement du CLIS, j'aimerais qu'il y ait un peu plus de transparence. Quand nous posons des questions pour avoir des renseignements sur la sismique, par exemple, j'avais demandé il y a un an et demi des résultats sur les microséismes de la région, je n'ai jamais eu de chiffres ni de relevés, alors que l'on nous dit qu'il y a plein d'appareils qui mesurent la sismique.

J'ai été aussi fort dépourvu d'apprendre le projet de système de descenderie que l'on nous a caché au sein du CLIS. Je l'ai appris par un article de journal d'*Ouest France*. Est-ce normal qu'au CLIS, nous ne soyons pas au courant du système de descenderie qui va recouper toutes les roches superficielles, les aquifères, qui va perturber le milieu, peut-être même aussi empêcher l'approvisionnement de certains captages d'eau? Là pareil, pas de transparence. Et la liste pourrait être allongée. J'ai l'impression que M. FORBES fait de la rétention d'informations.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

La transparence, nous allons essayer de l'avoir maintenant, il faudra nous reposer ces questions et puis servez-vous du site que l'on a, posez les questions ou venez nous voir, venez voir M. JAQUET et puis nous pourrons diriger les questions vers les personnes qui pourront nous répondre à une prochaine séance, ou même par internet.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Est-ce que le CLIS, par l'intermédiaire du nouveau président, est au courant que l'aide annuelle accordée aux départements Meuse et Haute-Marne d'un montant de 20 millions d'euros va passer à 30 millions d'euros ?

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je ne peux pas te répondre, je ne sais pas encore.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Eh bien moi, je te dis que c'est vrai.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je sais qu'il y a eu une demande des deux présidents des conseils généraux pour que cela passe à 30 millions d'euros, mais je ne sais pas quelle a été la réponse faite à cette demande. Je ne peux pas te le dire.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Ce n'est plus une couleuvre qu'ils nous font avaler, c'est un boa.

Intervenant

Pourriez-vous redéfinir le rôle du CLIS s'il vous plaît ?

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Le rôle du CLIS n'est pas compliqué : c'est un comité local chargé de suivre les travaux faits par l'ANDRA en ayant la possibilité de faire des contre-expertises et qui ensuite a un rôle d'information pour diffuser ces renseignements auprès de la population, des élus.

Intervenant

C'est bon de le préciser et également la place qui peut être donnée à l'opposition. Il est sûr que l'on n'est pas bien représenté, c'est le sentiment que j'ai.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

La loi prévoit qui est membre du CLIS et apparemment toutes les associations sont représentées.

Intervenant

On a quand même perdu un représentant avec la nouvelle loi...

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Exact, oui !

M. Michel MARIE

On parlait de transparence et effectivement nous aurions bien aimé avoir la transparence depuis l'origine. Sur cette fameuse transparence, M. JAQUET est bien placé pour le savoir, nous associatifs au CEDRA, nous posons des questions et demandons des documents. Mais des documents ont été demandés à l'ANDRA par son intermédiaire évidemment, je pense par exemple à un des derniers, cela fait un an, sur le fameux forage de Montiers sur Saulx, forage géothermique, et nous attendons toujours le dossier.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Nous l'avons, nous l'avons demandé au dernier conseil d'administration.

M. Michel MARIE

Ce qui nous désole, c'est que le forage est quand même commencé depuis un petit bout de temps. Il y a eu des études et des rapports intermédiaires, un rapport final et on n'a même pas eu un des rapports intermédiaires. Alors on nous fait poireauter pendant deux ans, moi je veux bien, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, pendant ce temps-là, les taupes creusent. Et si nous voulons vraiment faire notre rôle, c'est de suivre quasiment au jour le jour. Ce n'est pas d'attendre deux ans que l'ANDRA ait le bon vouloir de nous donner des documents. Non là-dessus c'est quand même primordial. J'ai posé une question tout à l'heure et c'est encore autre chose : M. BATAILLE démissionne, nous avons quand même attendu cinq mois et avons réclamé et réclamé, cinq mois pour avoir la fameuse lettre de démission et c'est comme ça que par hasard nous avons découvert que M. BATAILLE - et j'insiste en disant que c'est M. BATAILLE qui dit ça - dit que manifestement l'ANDRA prend le CLIS pour sa courroie de transmission.

Quand vous entendez ce que dit M. BATAILLE cela mérite question et nous posons la question officiellement : qu'est-ce qu'il entend derrière ça, qu'est-ce

que ça veut dire ? Lui sait des choses que nous au CLIS, tous ici présents, nous ne savons pas.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Nous pourrions lui faire un courrier pour lui demander de nous préciser et puis nous verrons bien s'il nous répond ou pas.

M. Michel MARIE

Cela revient à ce que j'ai dit, nous ne sommes pas prêts d'avoir ce courrier. C'est quand même désolant.

M. Didier BERTRAND, CFDT

Je voudrais d'abord dire que la CFDT est contente qu'il y ait un président nommé puisque cela fait un certain temps que nous en attendions un. En même temps, nous espérons que le CLIS va vraiment fonctionner, même si le vice-président a quand même assuré l'intérim. Mais aujourd'hui, pour la CFDT, le fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant. Il faut améliorer la communication, y compris en interne. La CFDT est membre de deux commissions, la réversibilité et la localisation, et nous ne savons pas ce qui se fait dans les autres commissions. C'est important que rapidement les commissions fassent un rapport, même s'il n'est qu'intermédiaire, mais il est important que rapidement les membres du CLIS soient informés des travaux des commissions, même si ce n'est que partiellement.

Autre point un peu plus gênant : le départ de la CNE est quand même regrettable, cela ne donne pas une image de la démocratie notamment pour les membres qui souhaitent poser des questions à la CNE. Je pense qu'il y a eu un gros raté dans le dimensionnement...

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je n'ai pas estimé correctement le laps de temps qu'il fallait et c'est pour cela que je leur demanderai de revenir et que nous continuions ce débat-là.

M. Didier BERTRAND, CFDT

C'est vraiment indispensable qu'il y ait un échange avec la CNE puisque nous avons encore des questions à poser. Mais là aujourd'hui, ça ne sert plus à rien. Merci.

M. Gérard HERISSON

Je me souviens que M. Christian PIERRET était venu à une réunion et qu'il avait un avion à prendre aussi. Ce n'était pas le train, c'était l'avion. Il était resté très peu de temps, il ne souhaitait pas répondre aux questions. Un autre ministre de l'Industrie s'est exprimé par vidéoconférence parce qu'il n'a pas osé venir. Ces gens-là sont très courageux.

Intervenant

C'est important de parler du potentiel géothermique autour de Bure parce que la règle fondamentale de sûreté de février 2008, de l'Autorité de sûreté nucléaire, dit qu'il n'y a pas compatibilité entre la géothermie dans le sous-sol et le stockage de déchets radioactifs. Pourquoi ? Parce que l'Autorité de sûreté nucléaire considère qu'au-delà de cinq siècles, la mémoire du site sera perdue. Donc voilà ce qu'ils écrivent exactement en février 2008, *géothermie et stockage de chaleur*, c'est le titre du paragraphe :

« Cette situation n'est pas étudiée, car les sites retenus ne devront pas présenter d'intérêt particulier de ce point de vue. »

Donc il y a bien incompatibilité entre un potentiel géothermique et le stockage de déchets radioactifs. Or, il y a un rapport de décembre 2005 qui a été fait avec l'argent du CLIS et qui a été rendu public lors d'une réunion du CLIS à Echenay, qui confirme qu'il y a un potentiel intéressant autour de Bure, c'est la direction technique de l'ADEME à Sophia Antipolis à côté de Nice qui le confirme, qui dit qu'il faut poursuivre les recherches sur le potentiel géothermique autour de Bure. Ils conseillaient dans ce rapport de faire trois forages autour de la zone de 250 km². Le premier forage devrait être fait à quelques kilomètres au nord / nord-ouest de Gondrecourt le Château, le deuxième forage devait être fait au nord de Dammarie-sur-Saulx et le troisième forage en Haute-Marne.

L'ANDRA dit : *« ah oui, mais ça coûte cher ! »*. Seulement maintenant on vient d'apprendre que le projet de stockage de déchets radioactifs allait coûter 15 milliards d'euros. Or, comme il y a incompatibilité entre le potentiel

géothermique et le stockage de déchets radioactifs, je pense qu'il vaut mieux dépenser un million et demi d'euros ou deux millions pour vérifier ce qu'il y a à côté de Gondrecourt le Château, qui en plus est au sud d'un secteur très intéressant en France dans le domaine de la géothermie, pour vérifier qu'il y a un gros potentiel géothermique. Le rapport de 2005 conseillait de faire trois forages, comme je l'ai dit, et l'ANDRA a choisi de lui-même de faire un quatrième site à côté de Montiers sur Saulx. Et là, ils trouvent de l'eau à 66° et ils disent : on ne sait pas quoi en faire. Or, 66°, c'est un très bon rapport pour faire de la géothermie parce que d'après les sites officiels de l'ADEME et du BRGM, leur revue de novembre 2004, ils disent que la géothermie en France est exploitée entre 25 et 79 degrés. La température la plus chaude se trouve dans la région parisienne et par exemple vous avez la caserne Kléber à Nancy qui est chauffée par la géothermie à 30°. Et là, l'ANDRA nous dit qu'à Montiers, 66°, ce n'est pas assez, alors que les sites actuellement exploités en France sont entre 25 et 79°. L'ANDRA dit que cela coûterait cher. Or, il vaut mieux dépenser un million et demi ou deux millions d'euros pour faire un forage complémentaire à Gondrecourt le Château pour vérifier qu'il y a effectivement un gros potentiel, plutôt que de dépenser 15 milliards d'euros pour faire un stockage de déchets radioactifs et puis s'apercevoir au bout du compte que c'est incompatible puisqu'il y a de la géothermie dans le sous-sol.

La géothermie peut être utilisée pour beaucoup de choses, pour chauffer les collèges aussi bien à Gondrecourt qu'à Montiers sur Saulx. Il y a également la population, on peut s'en servir pour chauffer des serres, des piscines. On peut également créer une zone industrielle, c'est ce qu'ils ont fait à Damblain dans les Vosges, dans un petit village. Le Conseil général des Vosges et d'autres participants financent un très gros projet de zone industrielle dans ce petit village, nous pouvons donc faire les mêmes choses au moins dans la Meuse. Je ne comprends pas pourquoi on parle toujours d'économie, on peut économiser 15 milliards d'euros si on se décide enfin à confirmer qu'il y a effectivement un potentiel géothermique important.

L'ANDRA dit aussi que l'eau est très salée. C'est normal, l'eau géothermique est toujours salée et le problème de la corrosion dans les tuyaux a été réglé depuis longtemps en France. Cela posait effectivement un problème au début des années quatre-vingts, mais maintenant c'est un problème résolu. Donc il n'y a

vraiment aucun obstacle pour exploiter la géothermie à Gondrecourt le Château ou bien à Montiers sur Saulx et puis arrêter ce stockage imbécile qui va coûter 15 milliards d'euros aux citoyens et organismes publics, argent jeté par les fenêtres.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci pour ce commentaire. On va donner les résultats du forage, je vous l'ai dit tout à l'heure, à M. DROUOT pour qu'il les analyse également.

M. Michel GUERITTE

J'aurais aimé poser la question à la CNE qui est partie, hélas. La CNE, comme vous le savez, a travaillé sur les FAVL et les HAVL. La CNE a donné son accord sur les FAVL. Elle a dit que les communes candidates étaient bonnes, on peut enfouir dans ces communes. L'ANDRA a fait un dossier fabuleux. Elle nous fait croire que M. BORLOO a lu le dossier et qu'il a décidé. Il n'y connaît rien en becquerels pas plus qu'en shampoing et c'est passé tout seul.

Le problème, c'est qu'après, la population a dit non. Cela a été la révolution dans le département de l'Aube, et je voudrais vous alerter là-dessus, parce que peut-être qu'un jour, ici, autour de Bure, les gens qui croient encore que c'est un laboratoire, quand on va leur dire ce n'est plus un laboratoire, mais on va vous amener là des tera becquerels de saloperies qui vont sortir un jour du coffre-fort géologique et qui vont tuer vos arrière-arrière-arrière-petits-enfants, peut-être vont-ils faire comme dans l'Aube, sortir avec les fourches. Moi je vous alerte là-dessus, M. CANOVA, vous avez aussi une responsabilité parce que l'idée de croire que cela va passer tout seul, on leur donne tellement de pognon, 400 euros par habitant par commune chaque année, c'est une manne. Mais il y a des gens qui vont réfléchir. Quand cela a été décidé il y a quinze ans, les mômes avaient 5 ans. Aujourd'hui ils ont 20 ans. Si on leur explique bien, peut-être que ça va changer. Alors je voudrais vous alerter là-dessus, attendez-vous assez prochainement à quelque chose qui ressemblerait à une révolution dans vos trois départements.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Deux départements. Mais monsieur, j'entends bien ce que vous dites, et c'est aussi le rôle du CLIS que d'informer la population, et c'est ce que j'entends faire.

Intervenant

De façon plus réaliste.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Tout à fait, objective.

M. Michel MARIE

C'est comme les FAVL ... on ne leur a pas demandé leur avis. Quelqu'un disait tout à l'heure, il y a quand même plus de 55 000 habitants qui ont demandé à être entendus par référendum, c'est quand même choquant quand on nous parle de démocratie représentative ou tout ce qu'on veut, on fait des lois de démocratie, de proximité et autres, et quand des gens demandent eux-mêmes à être entendus, on les balaye d'un revers de main. Moi je rejoins monsieur quand il parle de révolution. Quand les gens commencent à se rendre compte de ça, j'ai vécu ce qui s'est passé dans l'Aube, là ça peut être dangereux effectivement. Quand des maires disent : *« j'ai reçu des menaces de mort »*, étonnez-vous un petit peu du fait que les gens soient remontés à un point pas possible, et qu'ils aillent voir leurs élus en leur secouant le paletot. Moi aussi ça me pose question et là ça commence à me faire peur. Depuis seize ans que le projet existe ici, on a toujours balayé les gens en disant : *« Non, non, mais ça ne vous regarde pas, il y a un CLIS, il y a tout ce qu'il faut. Vous, vous êtes là pour... »* Eh là c'est dangereux, on est en train de jouer un jeu qui risque d'aller loin effectivement.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Je voudrais redire un mot sur la réversibilité et en profiter pour parler du fonctionnement justement du CLIS puisqu'il y a une commission réversibilité.

Je crois qu'on ne peut pas traiter la réversibilité sans prendre en compte la notion de réversibilité telle qu'elle a été rapportée ou donnée aux citoyens quand on a voulu implanter le laboratoire de Bure. Le problème de la réversibilité, vous le savez aussi bien que moi, c'est M. DUMEZ qui disait : *« Eh bien, on pourra retirer un colis demain, après-demain, quand on veut »*. C'est sur ces bases-là que la réversibilité a été introduite en Meuse. Donc moi je crois qu'on ne peut pas dans cette commission oublier ça parce que si on oublie ça, on oublie tout.

Je demande à la commission de prendre cela en compte, je ne veux pas faire partie de cette commission parce que ma notion de la réversibilité est très

simple, d'ailleurs je peux vous faire une petite démonstration que je fais souvent ici : mettez 200 ans, 2 cm sur le coin du mur, vous démarrez à l'interrupteur, et puis vous mettez la durée de vie des déchets et vous regardez. Ça sort du bâtiment et ça va finir je ne sais pas où, en bas de la colline là-bas... je ne sais pas où ça va.

Pour moi, la réversibilité n'existe pas. Qu'il y ait des gens au sein du CLIS qui veuillent travailler sur cette notion, pourquoi pas ! Je n'ai rien contre. Moi je ne veux pas le faire parce que j'estime que cela n'existe pas.

Aux yeux de la durée de vie des éléments, pour moi la réversibilité n'existe pas. Ce que l'on nous propose n'est pas de la réversibilité. Ce que je souhaite, c'est que le CLIS prenne en compte quand même cette notion-là qui est hyper importante parce que la réversibilité c'est quand même l'alibi sociologique pour faire accepter ce qu'on fait là-bas à Bure en ce moment. Ce qu'on fait, ce qu'on y a fait et ce qu'on y fera encore.

Vous parliez tout à l'heure d'indépendance, je souhaite que le CLIS ait une notion d'indépendance en prenant en compte tout ce qui a été dit sur la réversibilité, y compris l'aspect sociologique. Parce que sinon, on tronque les choses et on oublie l'essentiel.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

OK, merci.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller général de la Haute-Marne

Sur ce qui a été dit sur les citoyens haut-marnais et meusiens, je crois que l'on soit pour ou contre Bure, à la limite ce n'est pas le problème, mais chacun doit prendre la mesure de ce qui risque de se passer dès lors qu'on va approcher de l'échéance. Ce qui s'est passé dans l'Aube est une réaction assez saine des populations, mais ça peut être sans commune mesure avec ce qui risque de se passer en Meuse et Haute-Marne, vu l'ampleur de ce qu'on veut mettre dans notre sous-sol. J'insiste là-dessus : quand nous avons fait la pétition citoyenne, nous avons bien dit : « *Que vous soyez pour ou contre Bure, nous voulons que vous puissiez donner votre avis par référendum* ». 57 000, ce n'est pas rien, 57 000 personnes ont répondu : « *Nous voulons être consultés* ». Vous ne pourrez pas les ignorer longtemps, d'autant plus que la nouvelle loi de démocratie, normalement, permet sur un sujet départemental à un Conseil

général s'il le veut, même à titre consultatif, faisons déjà cela, de consulter les populations. En donnant tous les éléments, les pour, les contre. Je l'ai dit aussi à Bruno SIDO, je vous le dis aujourd'hui, vous aurez un scoop, pour ce qui concerne les élus haut-marnais opposés... On nous vante le tourisme de la Haute-Marne, le département vert, les lacs, le Der, le parc naturel qui va arriver, et vous, vous avez Madine, tout ça, l'été prochain, attendez-vous de ma part à des actions sur les sites touristiques haut-marnais par rapport à ce que l'on veut mettre dans notre sous-sol. Tant pis pour les conséquences, mais nous ne pouvons pas laisser faire ce genre de choses. Il y a des tas de gens qui viennent, qui sont amoureux de la Haute-Marne, et si on laisse faire Bure, ils ne viendront plus.

Je vous signale pour terminer, si vous ne me croyez pas demandez à l'INSEE, cela a été annoncé au Conseil général l'autre jour : d'ici 2020 ou 2025, la Haute-Marne va perdre 30 000 habitants. La Meuse je ne sais pas. 30 000 habitants. Nous perdons actuellement en Haute-Marne 1 200 habitants par an. Imaginez le désert que ce sera si vous mettez cela au milieu. Mais attendez-vous l'été prochain à des actions d'envergure vis-à-vis des touristes.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci. Je vous remercie tous... S'il vous plaît ! Je crois que nous allons arrêter là ce soir. Je vous remercie tous de votre participation. M. MARIE, oui.

Monsieur Michel MARIE

Une question sur les commissions qui ont été mises en place au niveau du CLIS. Il y a une commission quand même qui me choque un petit peu. Est-ce vraiment normal de mettre en place une commission de localisation ? On est là en train d'accompagner la zone où ça va se placer. Cela me fait penser à quelqu'un qui disait au sein de ce CLIS il y a quelques années : bientôt on va nous demander de participer en choisissant la couleur des fûts.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je crois quand même qu'on doit être informés sur ce qui se passe, il faut quand même qu'on ait une commission de localisation pour savoir comment ça se passe.

Monsieur Michel MARIE

Informés on est d'accord, le reste... ! Il y a informer et participer, ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Pour l'instant, on a que de l'information. Merci à tous. Je remercie la CCI de nous avoir prêté cette salle et puis à bientôt.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 – FAX. 03 29 78 36 33 - www.clis-bure.com